

Réunion thématique Fos Tonkin
L'environnement
Verbatim

I.	Ouverture	2
II.	La biodiversité	5
	1. Présentation par le maître d'ouvrage de l'étude sur la biodiversité réalisée sur la parcelle Est	5
	2. Présentation des modalités d'accompagnement des porteurs de projet par le GPMM	10
	3. Intervention de la Tour du Valat	15
	4. Intervention du Conservatoire du littoral	22
III.	La darse 1, ses particularités et ses contraintes, la biodiversité et la chloration de l'eau prélevée puis rejetée	32
	1. Présentation par le maître d'ouvrage des données sur la biodiversité s'appuyant sur l'étude sur la darse 1	32
	2. Intervention de la DREAL	39
	3. Intervention du BRGM	46
IV.	Clôture de la réunion	59

I. Ouverture

Monsieur Antoine DUBOUT, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP)

Bonsoir à tous. Merci d'être là ce soir. Avant toute chose, je vais demander à Madame TAFFIGNON, qui est Maire adjointe de la commune, de nous dire un mot d'introduction. Madame le Maire, c'est à vous.

Madame Georgette TAFFIGNON, Première adjointe au Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Monsieur le Président de la Commission nationale du débat public, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les responsables d'association, Mesdames et Messieurs. Je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser Monsieur le Maire, qui ne peut être présent parmi nous ce soir mais qui suit avec beaucoup d'attention les débats sur les deux projets Fos Tonkin et Fos Faster.

Cette réunion est la troisième qui se déroule à Port-Saint-Louis-du-Rhône dans le cadre de la Commission nationale du débat public. Le débat qui nous occupe ce soir, le projet Fos Tonkin, et l'environnement, représentent une préoccupation majeure des associations et des habitants de notre ville. Notre territoire se caractérise par plusieurs aspects : une implantation industrielle forte, une biodiversité importante, qu'il convient de protéger et de préserver. De ce point de vue, le projet de Fos Tonkin, dans le cadre de la modernisation des infrastructures, proposé, appelle à de nombreuses interrogations. Quel dimensionnement des nouvelles installations ? Combien d'emplois seront créés ? La zone dédiée au projet sera-t-elle concernée par les règles de conservation ?

Ce sont quelques-unes des préoccupations posées par les habitants de notre ville. Comme l'a rappelé à plusieurs reprises Monsieur le Maire, cette concertation est donc d'autant plus importante qu'elle met en évidence la question de la protection de notre environnement tout en posant les besoins de développement économique.

Le Maire et sa majorité municipale partagent les inquiétudes des associations et des habitants de la ville sur les risques en termes de pollution, de santé publique, qui pourraient peser sur la population et nous attendons que des réponses précises soient apportées. Je vous remercie de votre attention et souhaite que les débats soient les plus riches possibles.

Monsieur DUBOUT

Merci, Madame, merci de votre accueil. Merci de votre accueil aussi dans cette salle pour la troisième fois. Merci de la possibilité que vous nous avez offerte d'utiliser cette salle. Nous sommes actuellement à mi-parcours des débats publics. C'est le deuxième du genre pour Fos Tonkin, après les trois débats introductifs qui ont été communs aux deux investisseurs. Le premier, qui était un débat d'introduction, sur lequel Fos Tonkin a présenté son projet. Le deuxième était sur la politique énergétique. Et le troisième, sur les risques et les impacts.

Aujourd'hui, l'exercice est donc un peu différent. Les questions posées, en réalité, sur l'environnement, la biodiversité, on les retrouve en filigrane, et je le dirai tout à l'heure, tout au long

des quatre ou cinq débats que nous avons eus sur le sujet. Il s'agit de la question de l'environnement terrestre et de la biodiversité terrestre, et de l'environnement marin, et de la biodiversité marine.

Bien sûr, à côté des débats, des réunions publiques, vous avez des sites, vous avez les questions écrites et je le rappellerai tout à l'heure, nous en avons eu un grand nombre. Ces trois méthodes sont en fait un moyen de nourrir les débats et j'espère que la réunion de ce soir pourra développer votre information et aussi développer l'information du maître d'ouvrage de telle manière qu'il en tienne compte pour améliorer, pour décider s'il réalise l'investissement et pour en tenir compte éventuellement dans l'amélioration de son projet.

La Commission particulière qui suit ce débat, vous les connaissez, ici présents, vous les avez déjà vus, donc, au moins pour la troisième fois. Il y a Bernard GUEDJ, que vous connaissez, Michel STEINER, qui présidait le précédent débat puisque j'avais été retenu en catastrophe à Paris (merci encore une fois, Michel ! J'essaierai d'être aussi bon). Chloé BASVILLE et Georges JAÏS.

Je vous l'ai dit, dans les semaines qui viennent, nous tiendrons d'autres réunions à la fois par projet bien sûr et puis une réunion commune aux deux débats qui se tiendra sur le développement économique. Vous avez le calendrier complet de toutes les réunions qui va apparaître, d'ailleurs, à l'écran. Pardon, je suis devant. Le calendrier va apparaître à l'écran et vous l'avez à l'entrée de la salle.

J'attire votre attention, pour un certain nombre, le fait que demain (même s'il ne s'agit pas de Fos Tonkin mais de Fos Faster), nous avons réintroduit la réunion que nous avons dû annuler compte tenu des mouvements sociaux le 21 octobre. Donc, demain, nous avons une réunion à la Maison de la Mer à Fos-sur-Mer qui concerne le projet Fos Faster sur les mêmes thèmes d'ailleurs, à peu de choses près, de l'environnement et de la biodiversité. Voilà. J'ouvre maintenant cette réunion qui est consacrée au projet Fos Tonkin. Je sais que de nombreuses interrogations de votre part émergent. Vous en aurez tout le long de la soirée. Vous aurez le temps, en tous les cas je m'y engage, de pouvoir poser vos questions.

Je vous encourage aussi, parce que cela aide, à ce que les imprimés qui sont sur vos chaises, vous puissiez les utiliser pour poser des questions écrites. Elles feront toutes l'objet de réponses, soit instantanément, soit sur le site, dans les jours qui viennent.

Dès à présent, je remercie tous les intervenants de ce soir. La réunion, vous le savez, vous l'avez vu, se déroulera en deux parties. La première partie sera consacrée à l'aménagement terrestre. Première partie : la terre. Et la deuxième, aux questions maritimes.

Dans cette première partie, donc, Pierre BREBAN et Mathieu GENG pour Fos Tonkin, pour Elengy, viendront présenter l'étude préliminaire sur la biodiversité terrestre qui a été réalisée à l'occasion de ce projet et, vous l'avez vu d'ailleurs sur les sites, et la politique d'évitement qui a été choisie par Elengy pour répondre aux données de cette expertise. A l'issue de cette présentation, qui durera une dizaine de minutes, j'animerai avec eux-mêmes, d'ailleurs, qui seront présents, plutôt, une table ronde dans laquelle, outre donc Messieurs BREBAN et GENG seront présents Magalie DEVEZE, que j'ai vue tout à l'heure, pour le Grand Port, Monsieur Jean JALBERT, qui est le Directeur de la Fondation Tour du Valat, et Monsieur François FOUCHIER, délégué régional du Conservatoire du littoral. Nous ouvrirons évidemment très rapidement cette table ronde aux questions de l'assistance.

Nous avons invité, nous avons invité aussi l'association NACICCA. Compte tenu de la décision des différentes associations de ne pas participer en tant que telles, malheureusement, ils ne seront pas sur la scène. J'espère que certains des membres sont présents dans la salle et vous savez que j'essaie de travailler en dehors, ou en parallèle à ces deux débats, à la possibilité de rapprochement entre le Port et les différentes associations.

A l'issue de ce temps d'échange, Monsieur RAIMONDI, au pied levé parce que je pense que c'était Monsieur GRANIE, m'a-t-il dit, qui devait venir, Vice-président du SAN, viendra nous parler pendant une dizaine de minutes pour faire part de son sentiment sur ces projets et leurs enjeux environnementaux. Et d'ailleurs, à cette occasion, je vais publiquement le remercier des différentes questions qu'il a posées, qui étaient très pertinentes, que vous avez posées récemment par écrit. Bien sûr, nous allons demander à ce que vous ayez des réponses.

Dans la deuxième partie, qui sera une partie qui est liée à la mer, à la partie maritime, à la biodiversité maritime, Monsieur BREBAN évidemment sera toujours présent, accompagné de son expert qui est choisi par Elengy qui est Monsieur LEGRAS. Nous apporterons les différentes explications de modes de fonctionnement de l'installation en utilisant l'eau de mer ou du canal.

Nous entendrons à cette occasion, donc, nous aurons une nouvelle table ronde avec Messieurs SALQUEBRE et DESSANDIER du BRGM, que j'ai vus. Merci d'être arrivés, venus de Paris. Madame Sylvie BASSUEL, qui est ici présente, qui vient de la DREAL, et Monsieur Robin ROLLAND, qui devait venir, malheureusement m'a-t-elle dit est bloqué à Marseille. Nous avons invité aussi l'association des Marais du Vigueirat et son Président, Monsieur LUCHESE.

Voilà. Pour la bonne tenue de notre réunion, nous le redisons à chaque fois, je pense qu'il faut qu'un certain nombre de règles soient rappelées et Bernard les rappellera dans un instant. Je vous confirme que les prises de parole seront entrecoupées des questions écrites que vous aurez posées. Je suis convaincu que la sérénité des débats, c'est ce qui se passe depuis ces cinq réunions, la sérénité des débats permettra d'aller au fond des sujets. Le sérieux des précédentes réunions, je pense, est un gage en tous les cas de la qualité des échanges et, je l'espère, même si c'est difficile dans un débat public, d'aller au fond des questions qui sont posées au fur et à mesure de l'avancement du débat.

Voilà. Je vous souhaite à tous une bonne soirée. Je passe tout de suite la parole à Bernard pour vous rappeler le mode de fonctionnement.

Monsieur Bernard GUEDJ, Membre de la CPDP Fos Tonkin

Bonsoir. Le plus rapidement possible, les quelques règles à respecter pour le bon déroulement de notre réunion de ce soir. Tout d'abord, respecter le droit de chacun à prendre la parole et à apporter ses arguments au débat. Ne pas l'interrompre. De la même manière, éviter de réduire le débat à un dialogue entre une personne dans la salle et éventuellement un des intervenants ou à l'intérieur de la salle entre deux personnes.

Ensuite, pour des raisons pratiques évidentes, c'est notre Président qui distribuera la parole à ceux qui l'ont demandée dans la salle. Pour cela, nous vous remercions de vous signaler simplement en levant la main, ce qui vous permettra de vous exprimer dès que le Président vous y invitera. Juste un

petit point, c'est que quelques fois, de la tribune, on ne voit pas très bien alors ne vous impatientez pas. Avec les projecteurs, le Président a quelques fois du mal à voir qui demande la parole.

A ce moment-là, une hôtesse vous donnera alors un micro et vous aurez trois minutes pour vous exprimer et poser votre question ou vos questions. A chaque fois que vous serez amenés à vous exprimer, c'est-à-dire que si vous vous exprimez une première fois, vous donnez votre identité. Vous donnez votre nom, votre prénom, votre qualité et votre commune. Si vous vous exprimez une deuxième fois, vous refaites la même chose. Tout cela, simplement, parce qu'il y a une rédactrice qui prend, qui ensuite établit un compte-rendu, et si elle n'a pas, si elle entend une voix et qu'elle n'a pas le nom de la personne, elle ne peut pas attribuer l'intervention au bon auteur.

Enfin, et pour terminer, Monsieur DUBOUT vous l'a rappelé : vous avez la possibilité de transmettre des questions écrites. Vous avez des imprimés sur les chaises, qui vous permettront de poser vos questions, en les remettant tout simplement à une hôtesse. Chaque question recevra une réponse, dans le temps de la soirée si cela est possible, mais toujours par écrit éventuellement plus tard. La question et la réponse étant publiées sur le site internet. Dans ces questions écrites, aussi, n'oubliez pas évidemment d'indiquer clairement vos coordonnées.

Voilà pour les quelques règles à respecter pour ce soir. Je vous remercie.

Monsieur DUBOUT

Merci, Bernard. Donc, j'appelle tout de suite à la tribune Messieurs BREBAN et GENG, Madame DEVEZE, Monsieur JALBERT et Monsieur FOUCHIER.

II. La biodiversité

1. Présentation par le maître d'ouvrage de l'étude sur la biodiversité réalisée sur la parcelle Est

Monsieur DUBOUT

Monsieur BREBAN, nous sommes dans la première phase. Nous allons parler de la partie terrestre. Pour pouvoir introduire votre intervention, j'ai regardé un certain nombre de questions qui étaient en filigrane tout au long de ces débats. Et sur cette partie terrestre, je pense que la question, les questions fondamentales sont les suivantes. La question, c'est : pourquoi ne pas avoir démantelé l'installation au départ ? Pourquoi donc avoir utilisé une nouvelle parcelle à l'Est ? Que va devenir la parcelle à l'Ouest ? Sera-t-elle dépolluée ? Parce que généralement, lors d'une utilisation industrielle, après cette utilisation industrielle, elles restent polluées. Est-ce qu'elle sera rétrocédée au GPMM ? Et puis, sur la parcelle qui est à l'Est, là où vous avez décidé d'implanter de nouvelles cuves, vous avez d'ailleurs bien montré qu'il y avait des zones qui comportaient des espèces protégées. Comment envisagez-vous de les protéger ? Je vous laisse la parole pour une présentation du projet dans ce cadre-là.

Monsieur Pierre BREBAN, Directeur du projet Elengy

Merci, Monsieur le Président, merci, Monsieur DUBOUT, bonjour à tous. Effectivement, dans cette première partie, nous allons vous expliquer comment le projet prend en compte la biodiversité terrestre et pour cela, donc, voilà. C'est la question de cette partie. Et nous allons voir comment le projet a conduit ses études dans différentes phases pour le prendre en compte.

Je voudrais d'abord revenir, et cela répond un peu à votre question, sur une diapositive que j'avais présentée à la réunion précédente, du 14 octobre. C'est : pourquoi, effectivement, construire sur la parcelle à l'est du terminal ? Question que la salle avait également posée. Je voudrais rappeler que, donc, cette parcelle à l'est du terminal, qui vous est montrée sur cette diapositive, a d'abord bien sûr été réservée auprès du GPMM pour que nous puissions effectivement l'utiliser dans l'avenir. C'est une option de réservation.

Pourquoi on a choisi cette parcelle ? C'est pour deux objectifs principaux. Le premier, c'est de maintenir un haut niveau de sécurité pendant la phase travaux. En effet, pendant la phase travaux, nous avons un ensemble d'engins, de personnes, de constructions qui vont avoir lieu et pendant cette phase travaux, nous allons continuer à exploiter le terminal actuel. Donc, il y a un intérêt très fort à séparer ces deux activités qui sont de domaines complètement différents. D'un côté, le terminal, il est en gaz, il manipule du GNL, il y a des bateaux qui arrivent. Et d'un autre côté, il y a des travaux de construction qui sont réalisés avec d'autres règles de sécurité. Donc, cela, c'est un premier objectif.

Le deuxième objectif, c'est maintenir le service aux clients. Le terminal de Fos Tonkin, aujourd'hui, il est réservé à 100 % jusqu'en 2014 et les travaux vont se dérouler pendant cette phase-là pour qu'au-delà de 2014 nous mettions en service les nouvelles installations. Donc, le terminal est réservé par nos clients. Il faut qu'on puisse continuer à assurer ce service. Et donc, démanteler nos installations pour pouvoir construire le nouveau réservoir à la place des anciennes installations nous empêche de répondre aux besoins de nos clients.

Donc, voilà les deux objectifs importants, pour une société comme la nôtre. Maîtriser la sécurité de l'exploitation, d'une part, du chantier de construction d'autre part, et répondre aux besoins de nos clients qui ont déjà réservé des capacités de réception.

Alors, ce que je voudrais vous dire, c'est comment le projet a été conduit pour prendre en compte la biodiversité de la parcelle, qu'on ne connaissait pas au départ. Au départ, on est juste allés voir le Port en disant que nous, on a un projet de construire des installations sur cette parcelle. Mais après, il faut approfondir un peu les choses et on a toujours une question de délais à conduire et nous avons lancé deux études en parallèle. D'une part avec un bureau d'études spécialisé dans le GNL et les terminaux méthaniers, qui nous a fait une première implantation des nouvelles installations que vous voyez sur cette diapositive. Vous voyez bien à droite les réservoirs, ce qu'on appelle les racks de tuyauteries, qui amènent le GNL aux réservoirs, et différentes installations nécessaires à l'exploitation de ce réservoir.

Et quand on dit à un bureau d'études techniques qu'il a cette parcelle-là à utiliser, lui, il a installé les différentes installations sur cette parcelle. Donc, cela a été lancé début 2009. En parallèle, nous avons demandé au bureau d'études spécialisé Biotope, auquel appartient Mathieu GENG, qui est avec moi pour approfondir ce sujet ce soir, nous avons lancé en parallèle un inventaire faune et flore de cette parcelle. Et cela, on le fait en même temps parce que cet inventaire faune et flore, il demande un certain temps. Il ne se fait pas comme cela par une seule observation. Les observations

sont conduites au cours de différentes saisons et donc cela prend un certain temps qui nous oblige à conduire les choses en parallèle.

Donc, Mathieu GENG rentrera plus en détail sur cet inventaire faune et flore. Moi, je voudrais juste assez rapidement pour laisser la place à la table ronde dire seulement la volonté du maître d'ouvrage de mener ses études et comment il essaie au mieux de prendre en compte cette biodiversité.

Donc, ce que vous voyez sur cette diapositive, c'est une synthèse. Donc, attention, ce n'est pas toute l'étude faune et flore. C'est une synthèse qui permet de mettre en évidence les secteurs de la parcelle qui ont une importance, un intérêt particulier en termes de faune et de flore. Et plus cet intérêt est grand, plus la zone est foncée, donc, ce que vous pouvez voir, c'est qu'au nord-est de la parcelle, il y a une zone plus foncée, brun et rouge. C'est donc là où il y a l'intérêt principal faune et flore de cette parcelle. C'est juste une synthèse qui résume les enjeux, les intérêts faune et flore de la parcelle.

Et donc, comme vous l'avez vu sur le schéma précédent, ce qu'avait fait le bureau d'étude, initialement, en implantation des installations, empiétait sur ces secteurs au nord-est de la parcelle. Donc, nous avons redemandé de travailler pour éviter cette partie et on a complètement changé en re-tassant vers le bas nos installations et la clôture du terminal, elle sera en biais. Je ne sais pas si vous la voyez assez bien. Elle sera en biais pour éviter les zones d'intérêt principales.

Voilà. C'est en menant en parallèle ces deux études. Alors, vous allez voir que cela demande derrière une certaine identification. Nous avons, nous aboutissons à ce plan, qui n'est pas un plan final, qui peut peut-être être encore amélioré, mais qui permet d'éviter cette zone au nord-est.

Donc, voilà ce que je voulais résumer très synthétiquement, la façon dont nous avons travaillé, mais je pense que nous allons pouvoir y revenir avec la table ronde.

Monsieur DUBOUT

Merci. Alors, on a d'ailleurs une première question qui peut se poser, qui s'adresse ou à Monsieur GENG, ou à vous, c'est : que va-t-il advenir de ce petit triangle au nord-est ?

Monsieur BREBAN

Ce que deviendra le triangle ? Si vous voulez, il ne sera pas utilisé du tout, ni pendant la phase chantier, ni après pendant l'exploitation du terminal. Il ne sera pas du tout dans l'emprise du terminal.

Monsieur DUBOUT

Donc, pour vous, il sera sanctuarisé en quelque sorte.

Monsieur BREBAN

Effectivement, oui, tout à fait.

Monsieur DUBOUT

D'accord. Je crois que Monsieur GENG, vous allez compléter me semble-t-il l'intervention de Monsieur BREBAN sur l'analyse qui a été faite par Biotope de cette parcelle et de son intérêt.

Monsieur Mathieu GENG, Expert d'Elengy (Biotope)

Très rapidement, en introduction, c'est replacer la parcelle dans un contexte un peu plus global.

Monsieur DUBOUT

Si cela vous intéresse, vous pouvez vous lever plutôt que de vous tordre le cou.

Monsieur GENG

Très bien. Comme vous pouvez le voir, la parcelle en bleu foncé. On ne va pas énumérer l'ensemble des inventaires, des sites Natura 2000 et des problématiques réglementaires qu'il y a dans ce secteur. L'idée, donc, dans les trois – là, ce sont les ZNIEFF. On a, voilà, le zonage réglementaire. Les sites Natura 2000. C'était d'identifier le fait qu'on est effectivement dans une zone très riche mais que la parcelle en elle-même n'est pas intégrée dans ces secteurs qui ont été identifiés comme particulièrement riches.

Très rapidement, pour resituer un petit peu la parcelle, donc, vous avez identifié sa localisation mais pour donner un petit peu plus d'idées à quoi elle ressemble, vous voyez au nord-est la zone dont on a parlé à l'instant, c'est-à-dire le secteur qui représente le plus d'enjeu. Donc, on est sur des secteurs, des zones humides temporaires, plus ou moins inondées en fonctions des années et de la pluviométrie et entourées de sansouires. Donc, sur cette photo numéro 2, vous allez voir, c'est aussi présenté dans les diapositives futures, on est, vous voyez qu'on est dans un secteur de remblais. Donc, une vaste partie de la zone est constituée d'un substrat qui est du remblai, qui n'est pas un substrat « autochtone », on va dire, qui a été amené. Et comme vous pouvez le voir, d'ailleurs, sur la photo, avec une végétation très rase.

La photographie 3, donc, on est toujours sur une zone de remblais, là on est beaucoup plus au sud. Ce que vous pouvez voir, c'est qu'on est sur la partie plus au sud. On a une végétation qui est plus arbustive et par contre, on voit aussi ça et là de nombreuses plantes envahissantes comme les herbes de la pampa qu'on trouve au centre de la photo. Donc, la photographie 4, qui est donc complètement à l'est, avec la digue et la roubine des platanes. Sur la photographie 5, on est au centre du site. Donc, on voit la partie arborescente, qui est bien marquée et toujours quelques espèces envahissantes. On est toujours sur un substrat de remblais. Et enfin, la dernière photographie, qui est en fait la vue sur la darse. Voilà la partie terminal.

Donc, cela, c'était une présentation très succincte. Je propose de vous faire un petit bilan de l'état initial. Donc, très rapidement, voici donc les habitats naturels qui ont été identifiés sur le site. Donc, comme vous pouvez le voir, en fait, il se sépare en fait en deux vastes zones, un vaste terrain remanié que vous voyez en jaune où on trouve en fait – qui est un espace avec des pistes, donc, qui sont bien placées sur le sud ou un espace artificiel. Et une partie, donc, au nord-est, qui est naturelle, avec des habitats naturels d'intérêt patrimonial.

Quand on fait un inventaire faune-flore, on fait évidemment des listes de flore. Là, les flores qui vous sont présentées sur cette carte, ce sont uniquement les flores protégées, donc d'intérêt, qui sont protégées réglementairement. Donc, comme vous le voyez, au nord nous avons la saladelle de Girard, qui est bien connue dans ce secteur-là, avec deux populations bien distinctes, une le long au nord, et une au centre, que vous voyez là. La saladelle de Provence, donc, une toute petite station de saladelle de Provence, avec deux pieds qui ont été identifiés au centre de la zone. Et enfin, le petit point jaune que vous devez avoir tout en bas – voilà, qui est ici, qui est donc on va dire un demi-mètre carré de liseron rayé. Et les quelques points que vous voyez « autres », là, en fait, ce sont des données bibliographiques de saladelle de Girard qui maintenant sont situées sur une piste et donc qu'on n'a pas retrouvées lors des prospections.

Très rapidement, les enjeux oiseaux sur le site, donc, on a une utilisation de la zone essentiellement par deux grands groupes d'espèces, on va dire : les oiseaux d'eau, donc, qui sont présents, c'est toutes les zones que vous voyez en vert. Donc, où on n'a pas d'espèce patrimoniale nicheuse sur le site. Par contre, on a une utilisation ponctuelle de ce secteur. Et on a un couple d'œdicnèmes criards – donc, c'est la partie que vous voyez au niveau du centre, qui niche sur le secteur, bien que l'ensemble de la zone ne représente pas son territoire dans son intégralité.

Les amphibiens et reptiles. Donc, on a trouvé très peu de reptiles sur le secteur. Simplement, un lézard des murailles et une couleuvre de Montpellier. Disons qu'au niveau de la détection, il est possible qu'il y ait quelques espèces sur le site, supplémentaires, néanmoins, on n'est pas sur un site potentiellement extrêmement intéressant pour les reptiles. Par contre, au niveau amphibiens, on a une diversité qui est plus importante. Donc, on a identifié, nous, lors de nos prospections, quatre espèces. On va simplement citer le crapaud calamite et le pélodyte ponctué, qui sont présents donc dans le nord de la zone. L'élément important qui est à ajouter, c'est qu'on sait de manière bibliographique que cette parcelle fait partie d'un secteur où le pélobate cutripède, donc, c'est un amphibien, une grenouille qui n'est pas courante dans notre région, est présent. Nous, on ne l'a pas trouvé, on ne l'a pas détecté, ni têtards, ni individus, par contre il est potentiellement présent sur le secteur.

Globalement, c'est la carte qui vous a été présentée précédemment. Voilà comment les enjeux environnementaux s'établissent sur la parcelle. Donc, on a les espèces protégées et les habitats d'intérêt prioritaire qui sont vraiment au nord de la zone. On a cette petite tache de saladelle de Provence au centre. Et le reste de la zone, qui représente un enjeu beaucoup moins important. Voilà.

Monsieur DUBOUT

Très bien. Merci. Y a-t-il des questions qui sont posées directement ? Tout de suite ? A Monsieur BREBAN ? Oui, je vous en prie, Monsieur Romuald MEUNIER, mais présentez-vous.

Monsieur Romuald MEUNIER, Président de l'association MCTB Golfe de Fos environnement

Les présentations qui viennent d'être faites m'amènent à me poser la question : quelles sont les protections que vous ferez de ces zones pendant la période de chantier ? Parce que vous l'avez présentée comme étant une protection future, après le chantier. Vous protégerez la zone. D'accord. Mais pendant le chantier, est-ce que vous envisagez quelque chose ? C'est la première question qui concerne tout ce qui est à protéger.

La deuxième, c'est : vous nous montrez des zones protégées terrestres, mais pendant les débats, nous avons appris qu'au bout de la darse, il y avait une frayère, semble-t-il. D'abord, est-ce qu'elle existe ? Et si elle existe, quels seront les moyens qui seront mis en œuvre pour protéger cette frayère pendant la zone, pendant la période de chantier ? Merci.

Monsieur DUBOUT

Merci. Je vous propose de répondre à la première question. Peut-être que la deuxième, on pourra la reprendre quand on parlera du milieu marin tout à l'heure, en deuxième partie. Sur la première question ?

Monsieur BREBAN

Ce que j'aurais voulu proposer, c'est effectivement de parler de la seconde question en deuxième partie. Donc, pendant le chantier, ce qui est sûr, c'est qu'on est conscients qu'il faudra prendre des protections, je dirais, physiques. Sur un chantier, il y a trop de monde qui passe, d'engins, pour se contenter d'une délimitation qui soit légère. Donc, il faudra une délimitation physique de la zone à protéger pour s'assurer qu'il n'y aura effectivement pas de destruction de la zone à protéger.

Je pense que même au-delà de cela, il faudra peut-être trouver des modes d'action et de maîtrise de la zone protégée par des spécialistes. Les gens des chantiers ne sont pas des spécialistes de la biodiversité. Donc, je pense aussi qu'il faudra se rapprocher de personnes reconnues en termes de sauvegarde de la biodiversité pour que pendant le chantier, non seulement les mesures soient prises mais aussi que le chantier soit entre guillemets « surveillé » pour que les règles soient respectées, les règles de protection de cette partie.

2. Présentation des modalités d'accompagnement des porteurs de projet par le GPMM

Monsieur DUBOUT

D'une manière générale, Madame DEVEZE, quel est le regard du Grand Port, du Port de Marseille-Fos, sur cette question de la biodiversité et singulièrement sur cette parcelle-là ? Et sur les questions que j'ai posées, implicitement, qui étaient : pourquoi ne pas avoir au-delà de la question industrielle, pourquoi ne pas réutiliser la parcelle antérieure ? Qu'est-ce qui va advenir de la première parcelle qui malgré tout reste la propriété du Port, même si elle est amodiée ?

Madame Magalie DEVEZE, Grand Port Maritime de Marseille (GPMM)

Bonjour. Sur la biodiversité, je vais peut-être vous exposer comment, au Port, on a traité la question. Parce que c'est une question récurrente qui a été traitée sur des dossiers précédents. Donc, nous, on est en accompagnement des porteurs de projet. Je ne sais pas si on peut faire passer les diapositives ?

L'idée qu'on essaie d'avoir et la politique qu'on essaie de mener sur le territoire, c'est d'avoir une démarche qui soit identique et reproductible pour les projets sur la zone de Fos. Donc, on se positionne un petit peu – on accompagne les porteurs de projet, d'une part pour les aider sur la

qualité des prospections qu'il faut faire sur le terrain, pour effectivement éviter tout ce qui peut être des impasses en termes d'espèces ou en termes de temps de reproduction ou en termes de cycle biologique des espèces. On les accompagne, dès le départ, pour les inciter à étudier les solutions d'évitement et les solutions alternatives pour minimiser les impacts. On impose, par le biais des conventions, des plans de respect de l'environnement. Et puis, sous l'égide des services de l'Etat et particulièrement de la DREAL, est mis en place un comité de suivi de la biodiversité par le Sous-préfet d'Istres qui permet aux porteurs de projet et au Port de rendre compte régulièrement de la bonne tenue des engagements et des mesures compensatoires sur lesquelles je reviendrai plus tard.

On a aussi une politique de Gestion des Espaces Naturels (PGEN) et puis on s'entoure énormément de gens compétents en la matière, en passant par le Conservatoire botanique mais aussi par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) et par le Conseil Supérieur Régional de Protection de la Nature (CSRPN).

Donc, la mise en œuvre des mesures compensatoires n'intervient qu'à la fin d'un processus de recherche de solutions d'évitement et d'un processus qui est aussi itératif pour essayer d'insérer au mieux le projet dans son territoire. Donc, on accompagne les porteurs de projet pour définir ces mesures compensatoires, bien sûr en partenariat avec la communauté scientifique et les services de l'Etat pour qu'ils aient la meilleure pertinence sur le territoire et par rapport aux espèces qui sont impactées. Et puis, pour apporter plus de garanties à ce système, à cette méthode, le Port est partie prenante pour la mise en place de ces mesures compensatoires.

Pour définir la nature de ces mesures compensatoires a été développée spécifiquement pour le territoire de la zone de Fos une méthode d'évaluation des enjeux de biodiversité à laquelle on met en face une grille d'analyse pour arriver au final à une (je fais très court, mais c'est une méthode qui est assez rigoureuse et qui balaye un nombre certain de critères).

Monsieur DUBOUT

Elle est publique, la méthode ? C'est une spécificité du Port ?

Madame DEVEZE

C'est une spécificité du Port.

Monsieur DUBOUT

Donc, elle n'est pas publique ?

Madame DEVEZE

Elle n'est pas publique – enfin, elle est connue localement et nationalement mais elle – enfin, je ne vais pas revenir, je ne vais pas expliquer.

Monsieur DUBOUT

Non, non, mais c'était pour vous demander.

Madame DEVEZE

Je ne vais pas vous expliquer la législation en termes de destruction d'espèces protégées. La législation ne donne pas de méthode. Donc, nous, on a essayé, en fonction des enjeux portés par notre territoire, de développer de façon partenariale la méthode qui s'appliquait au mieux au territoire. Elle n'est pas pour autant forcément transposable sur un autre territoire.

Donc, cette méthode, elle brosse la majorité, en tous cas on l'a voulue la plus exhaustive et la plus rigoureuse pour aborder tous les critères qui témoignent de l'état de conservation des espèces mais aussi des habitats sur un territoire, une méthode de cotation qui au final arrive à une hiérarchisation des espaces et des enjeux. Donc, c'est juste à titre indicatif, pour savoir un petit peu tous les critères qui sont notés, donc, aussi bien par espèce que par espace, pour chaque projet, pour arriver à un niveau d'enjeu et face à ce niveau d'enjeu, on met en face des mesures compensatoires qui sont de différentes natures en fonction des résultats obtenus, qui passent quasi-systématiquement par des mesures foncières mais qui peuvent relever aussi d'autres logiques de conservation des espèces, qui peuvent être du déplacement. Ce n'est pas le cas de toutes les espèces mais cela peut être pertinent pour certaines espèces. Bien sûr, pour que cette acquisition et ces terrains puissent – qu'on puisse garantir une pérennité, on s'accompagne d'une garantie de gestion sur 30 ans. Cela peut être également une protection statutaire des terrains, mise en place de réserves naturelles, mise en place d'arrêtés préfectoraux de biotopes. Et puis, pour sous-tendre tout cela et pour enrichir les connaissances qu'on a sur la zone de Fos et plus largement sur le grand delta Rhône, on participe également à des programmes de recherche scientifique, notamment sur les espèces impactées sur la zone de Fos-sur-Mer.

Voilà en gros comment le Port accompagne les porteurs de projet. Et c'est ce schéma-là qui a été suivi avec Elengy pour travailler sur l'implantation et pour après travailler à l'étape suivante sur la définition des mesures compensatoires.

Monsieur DUBOUT

D'accord. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur le Maire ?

Monsieur René RAIMONDI, Maire et Conseiller général de Fos-sur-Mer, Vice-président du SAN Ouest Provence

Je ne peux pas m'empêcher, effectivement, de parler des mesures compensatoires. Quelques-uns ici ont dû déjà entendre mon discours de nombreuses fois mais comme rien ne change, je suis bien obligé de répéter encore une fois ce que j'ai déjà dit ailleurs. D'abord, les mesures compensatoires, cela ne s'est pas fait sur chaque implantation. Il y a des implantations particulières, que ce soit effectivement Fos Cavaou, pas de mesure compensatoire, ou l'incinérateur, par exemple, pas de mesure compensatoire. Donc, cela n'est pas une règle générale. Quelques fois, cela ne se passe pas toujours.

On a évoqué plusieurs fois, et j'allais dire « depuis longtemps », la problématique de la concertation. Dans ce cadre-là, dans le cadre des mesures compensatoires, de concertation, il n'y en a pas. C'est-à-dire que l'industriel et les services de l'Etat, j'apprends aujourd'hui le Port (bon, tant mieux s'il y a le Port) définissent des mesures compensatoires, décident qu'ils vont acheter un terrain là, qu'ils vont subventionner là des études. Les habitants, les élus n'entrent pas en compte effectivement dans cette disparition de leur biotope. On ne leur demande pas si effectivement ils ont un avis là-dessus. Je trouve cela un peu dramatique. Par contre, effectivement, à l'initiative du Sous-préfet, les élus sont invités au suivi des mesures compensatoires. Cela leur permet au moins de voir ce qu'ils ont perdu ou ce qu'ils auraient pu, avec les habitants, mettre en œuvre.

A l'occasion d'une de ces réunions de suivi, j'avais eu l'occasion de m'insurger une fois de plus sur l'achat de terrains qui se fait toujours à l'extérieur du territoire du SAN Ouest Provence. C'est-à-dire que je ne parle même pas de la commune de Fos-sur-Mer, mais d'un territoire quand même qui est suffisamment grand pour y trouver des biotopes. Et je m'étais insurgé à l'époque, et le Conservatoire du littoral est là, qu'on ne se soit pas enquéri de quelques possibilités, à la fois sur la ville de Fos ou sur le territoire de Ouest Provence, de la vente de terrains. Et il m'avait été affirmé à cette époque, il y a de cela quelques mois, quand je dis « quelques mois » il y a au moins six mois, qu'on viendrait me rencontrer pour voir s'il y avait des possibilités. Et bien Messieurs, Mesdames, je vous attends toujours.

Monsieur DUBOUT

Merci. Je ne sais pas, je suppose que c'est une affirmation, y a-t-il une réponse ?
Monsieur RAIMONDI ?

Monsieur RAIMONDI

Je demande toujours qu'on soit effectivement autour de la table en mesures compensatoires.

Monsieur DUBOUT

Je ne vous ai pas présenté : Monsieur RAIMONDI. J'ai dit « Monsieur le Maire », mais c'est Monsieur RAIMONDI. Madame DEVEZE, voulez-vous dire quelque chose ?

Madame DEVEZE

Je découvre votre position, Monsieur RAIMONDI. Je ne la découvre pas, je confirme. Ce qui aujourd'hui sous-tend toutes les mesures, la recherche des mesures compensatoires, c'est la compensation espèce pour espèce et habitat pour habitat. Alors, c'est le discours des services de l'Etat et effectivement, jusqu'à ce jour, les impacts qui ont été portés sur le territoire de la zone de Fos ne correspondaient pas, peut-être pas pour tous mais de façon majoritaire, à des habitats qu'on pouvait retrouver sur le territoire de Fos. Mais je n'ai aucune...

Monsieur RAIMONDI

Je vais vous donner un exemple.

Monsieur DUBOUT

Monsieur RAIMONDI.

Monsieur RAIMONDI

Je vais vous donner un exemple très court. GRTgaz passe dans la colline de Fos, on achète un terrain sur la ville de Saint-Mitre. Vous ne pensez pas, je vais vous dire une chose : la colline de Fos-sur-Mer, cela n'est que des terrains privés. Rien n'appartient effectivement à une collectivité. Donc, des terrains privés qui sont tous frappés par de l'inconstructibilité. Et donc, effectivement, un certain nombre de propriétaires qui voudraient bien à un moment donné vendre et cela permettrait effectivement de protéger cet espace. C'est un exemple. Mais je pourrais vous en donner des tonnes, d'exemples comme cela.

Et moi, j'ai réclamé à un moment donné, effectivement, parce qu'aujourd'hui, le Port autonome nous dit qu'il a gelé des terrains, on va dire le bas du Vigueirat, c'est-à-dire le Tonkin et autres. Et j'avais réclamé, il y a déjà un certain temps, que ces mesures compensatoires puissent s'appliquer à ces terrains et que définitivement, le Conservatoire du littoral les achète et qu'on soit certains que dans le futur, on ne nous dise pas « intérêt national, cela appartient toujours au Port. On avait dit effectivement que c'étaient des terrains protégés mais finalement on va les utiliser. »

Donc, des terrains marécageux, il y en a. Du coussouls de Crau, il y en a. De la colline de Provence, il y en a sur le territoire de Ouest Provence qui, je le rappelle, s'étend de Port-Saint-Louis-du-Rhône, c'est-à-dire du bord du Rhône avec un biotope particulier des bords du Rhône, en passant par la Crau, Fos, Istres et Miramas, et en allant vers Cornillon et Grans, des pinèdes et autres. Excusez-moi mais je pense que sur le territoire de Ouest Provence, l'ensemble de la biodiversité de ce qui peut être touché sur la ville de Fos s'y retrouve, avec des possibilités encore une fois de mesures compensatoires qui bénéficient à nos populations. Je le redis : les contraintes, ce sont bien nos populations qui les ont. Il faut que les bénéficiaires, effectivement, de cette perte et de cette disparition de biodiversité puissent effectivement être en contrepartie pour nos habitants.

Monsieur DUBOUT

Merci, Monsieur le Maire. En tous les cas, j'ai noté l'appel que vous avez fait à venir vous rencontrer, comme cela vous avait été promis.

Monsieur RAIMONDI

C'est la deuxième fois.

Monsieur DUBOUT

Madame ? Ensuite, je passerai la parole ?

Madame Sophie MICHEL, Adjointe au Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Merci. Moi, je voudrais juste étayer un peu la position de Monsieur RAIMONDI, que je partage entièrement bien évidemment. Simplement, demander du Grand Port Maritime de Marseille, comment on peut imaginer que des mesures compensatoires soient faites en achetant des territoires des marais salants aux Salins de Giraud ? Je ne vois pas comment cette mesure compensatoire peut compenser les inconvénients que les Portsaintlouisiens, les Fosséens et toutes les villes du pourtour du GPMM supportent depuis des années et qu'on fait fi à toutes nos positions, à ce qu'on vit au quotidien. Je suis vraiment navrée et peut-être que je ne comprends pas très bien mais je voudrais bien qu'un jour, on m'explique comment ces mesures compensatoires soient faites en achetant des terrains à l'extérieur des villes qui sont impactées. Je n'ai encore pas compris, peut-être que j'ai quelques leçons à recevoir. Merci.

Monsieur DUBOUT

Un mot de Monsieur JALBERT pour la Tour du Valat. Quel est votre regard sur le débat qu'il y a eu, aussi bien d'ailleurs sur les mesures compensatoires que sur les questions de biodiversité terrestre ?

3. Intervention de la Tour du Valat**Monsieur Jean JALBERT, Directeur de la Tour du Valat**

Peut-être – je viendrai à la fin sur les mesures compensatoires. Bonsoir à tous, d'abord. Je vais commencer par la biodiversité terrestre du site. Au-delà du site, je voudrais agrandir et reposer un petit peu les enjeux de la biodiversité sur la zone globale. Vous rappeler (c'est peut-être une porte ouverte que j'enfonçe) que cette zone est une zone de très haute valeur patrimoniale. On est vraiment à l'interface de deux milieux d'exception, qui sont d'une part la Camargue, le delta du Rhône. Nous sommes encore sur une partie du delta du Rhône. Et puis, la plaine de Crau, et cette zone d'interface en particulier, ce sillon qui va démarrer du Tonkin et qui remonte sur la dépression du Vigueirat qui est vraiment une zone qui est alimentée par des résurgences de la nappe de Crau et qui crée un milieu encore plus exceptionnel, je dirais, unique, que le reste de la Camargue, par justement cette interface-là. On est vraiment dans ce cœur, avec des enjeux de biodiversité tout à fait exceptionnels.

Dans ce contexte, comment peut-on aménager un site comme celui-ci ou plus largement le site du GPMM ? Etant entendu que comme le dit la directive territoriale d'aménagement, on doit le faire en étroite articulation entre logiques de développement et de protection. Voilà, tout l'enjeu est là.

Aujourd'hui, il nous semble qu'il manque quand même pas mal d'outils et d'approches. Notamment, il nous faudrait avoir une vision à long terme des projets d'aménagement, chose qu'on n'a pas aujourd'hui, et une vision globale, ne pas prendre les projets les uns après les autres. Et d'autre part, pouvoir avoir une vision des impacts cumulés des différents projets, chose qu'on n'a pas non plus aujourd'hui. On gère les impacts d'un projet l'un après l'autre et puis l'environnement étant la variable d'ajustement de cette démarche.

La troisième dimension qui me semble importante, et sur laquelle on est aussi mal outillés – mais là, c'est quelque chose de beaucoup plus général, c'est cette mesure de la biodiversité. Donc, on dit
Fos-sur-Mer, le 14 octobre 2010

qu'elle est très importante, Okay. Mais la biodiversité, ce n'est pas qu'une collection d'espèces. C'est avant tout quelque chose de très complexe. En fait, cela va des gènes aux paysages en passant par les espèces et toutes les interactions entre ces différents niveaux.

Aujourd'hui, on n'est pas outillés – quand je dis « on », c'est la communauté internationale – pour comprendre, pour mesurer tous ces niveaux d'interaction. Tout ce qu'on sait faire, à peu près, c'est le travail qui a été fait et à mon sens très bien fait par le bureau d'études, c'est-à-dire qu'on va mesurer quelles sont les espèces qui sont sur place et leur affecter un niveau de menace au regard d'une grille établie au niveau international, national et local. Pour dire voilà, telle espèce a tel critère de vulnérabilité. Donc, oui, il y a un enjeu important. Donc, aujourd'hui, on sait bien faire – enfin, la seule méthode robuste, c'est de faire cela. Et donc, c'est celle qu'on prend.

Il faut bien comprendre que c'est une vision minimaliste de la biodiversité et qu'en ne prenant que cela comme approche, cela ne nous empêche pas d'avoir des impacts forts, voire majeurs sur la biodiversité en disant simplement « voilà, les zones à enjeu sont cela ou on a une stratégie d'évitement qui permet de limiter les impacts là-dessus ». Et comme vous le disiez, on va sanctuariser – je reste à être convaincu du caractère sanctuarisateur de cette portion, de ce quart, de reste, mais même en sanctuarisant cette portion-là, est-ce qu'on aura garanti la pérennité de cette biodiversité. Est-ce que ces espèces auront une capacité à se maintenir ? Je reste à être convaincu de la chose.

Pour en venir maintenant plus précisément sur le site, comme je le disais, j'ai parcouru en détail l'étude et je la trouve fort bien faite au regard des moyens qui ont été mis. Et c'est vrai que les périodes de prospection sont ce qu'elles sont, car à mon avis un peu courtes pour aller au bout des choses mais voilà, au regard des moyens affectés, cela me semble de très bonne qualité.

Néanmoins, je ne connais pas cette parcelle mais je connais bien des parcelles contigües, notamment sur les marais d'ArcelorMittal. Dans les enjeux que vous avez identifiés, j'aurais une vision un peu différente sur deux espèces. D'une part, une espèce de libellule – je ne veux pas faire un débat d'experts – mais une espèce de libellule qui est la leste à grand sigma, qui est prise en compte ici mais qui est dite comme étant peu potentiellement (je ne sais pas quel est le terme exact), mais disons qu'il est peu probable qu'elle soit sur place. Des prospections, des études postérieures à votre étude ont montré qu'à 300 mètres de là, côté ArcelorMittal, on en a trouvé cette année un certain nombre et surtout une population très importante dans les marais du relais Caban, donc à deux kilomètres à vol d'oiseau. Donc, à vol de libellule. Donc, on peut présumer que le caractère peu potentiel du site est à revoir. Et donc, moi, je serais favorable à faire remonter cet enjeu de quelques crans.

Par ailleurs, le pélobate cutripède, ce fameux petit crapaud dont vous parliez, effectivement, qui est assez discret, difficile à identifier, à recenser, la parcelle qui est au nord de la parcelle considérée contient, vous le savez, une population importante de cette espèce-là. Ce site de la portion nord-est, pardon, est un site potentiel de reproduction. Il faut savoir que ce crapaud a une phase terrestre également : si on prive ce site des habitats terrestres, de ne préserver que la zone de reproduction, suffira-t-elle à maintenir l'espèce ? C'est typiquement ce que je citais précédemment. Si on ne prend pas une dimension notamment spatiale qui permette d'avoir des connectivités écologiques, on risque de ne pas pouvoir garder une espèce bien qu'on sanctuarise un territoire. Donc, il me semble indispensable quelque part de raisonner sur : en quoi on peut créer des connectivités entre cette parcelle au nord et la parcelle concernée par le projet, qui aujourd'hui sont séparées par une route et un fossé ? Aujourd'hui, je ne suis pas sûr que les populations de crapauds puissent faire le cheminement entre les deux. Voilà.

Ensuite, la stratégie d'évitement que vous avez proposée me semble effectivement raisonnable. Donc, les zones à plus fort enjeu en sont extraites. Il n'en reste pas moins, encore une fois, que pour certaines espèces je me pose de grandes questions sur la viabilité pour maintenir des espèces dans ce petit morceau.

Et puis, pour venir aux mesures compensatoires, c'est vrai que je trouve qu'on a toujours trop tendance à sauter directement sur les mesures compensatoires. Mais il faut bien se rappeler qu'il y a une logique qui doit être toujours vérifiée, c'est évitement d'abord, atténuation des impacts et les impacts résiduels, on les compense. Je pense que les aménageurs ont trop tendance à dire « je prends pour acquis que je vais détruire, donc maintenant parlons compensation ». Je pense qu'il faut vraiment lutter contre cela. Revenons à la logique que la méthodologie veut. Parlons des évitements, mais dans une dimension large, où on puisse vraiment trouver cette dimension fonctionnelle et de connectivité de la biodiversité. Ne tenons pas une analyse stricte et très locale du site. Et à partir de là, raisonnons dans cette chronologie : évitement, impacts résiduels et compensation.

Monsieur DUBOUT

Si je comprends bien, dans le projet actuel et puis je pense qu'il y a des questions, la mesure d'évitement existe puisqu'elle consiste à – le terme « sanctuariser », qu'est-ce que cela veut dire ? – la partie nord-est. A-t-il aussi été envisagé, soit par le Port, soit par Elengy, des mesures compensatoires ?

Monsieur BREBAN

Juste, dans un premier temps, ce que je voudrais dire, c'est qu'on en est à un stade préliminaire. Donc, c'est vraiment le début du projet. C'est d'abord un inventaire. Il y a bien d'autres questions qu'il faut se poser, pour lesquelles on n'a pas encore eu de réponse. Nous, nous ne sommes pas des spécialistes. C'est pour cela qu'on s'adresse à des bureaux d'études spécialisés, qu'on s'adresse aussi au GPMM et je sais qu'il y a encore un grand nombre de questions à résoudre. Vous avez parlé de connectivité. On l'avait évoqué avec le GPMM, avec Mathieu GENG, puisque c'est vrai que la question se pose. On n'a pas encore aujourd'hui toutes les réponses parce que cela va être un travail à faire, là-dessus, on est conscients que le travail n'est pas terminé.

Donc, en tant que maître d'ouvrage, nous, on est conscients que cela ne suffit pas de dire cela. Donc, effectivement, il y a d'autres choses et là, on s'adressera à des spécialistes pour justement savoir s'il y a une viabilité de ce secteur. Donc effectivement, je crois que le travail n'est pas terminé. Voilà. Je ne sais pas, après, le Port va nous aider dans cette démarche et va avec les spécialistes dont il parlait, avec aussi l'aide de Biotope, trouver des solutions.

Madame DEVEZE

Sur le pélobate cutripède, je ne peux que confirmer que les solutions qu'on étudie aujourd'hui tendent vers plus de connectivité par rapport aux autres populations qui sont voisines. Bien sûr.

Monsieur DUBOUT

Y a-t-il des questions dans la salle ? D'abord Monsieur, puis Madame. N'oubliez pas de vous présenter. Je ne vous vois pas très bien.

Monsieur Marc DEL CORSO, Habitant de Fos-sur-Mer

Bonsoir. J'aurai deux questions. Tout d'abord, concernant, Monsieur JALBERT parlait des moyens qui ont été mis sur cette étude. Je sais qu'on n'est pas vraiment dans le cadre d'une étude d'impact complète mais je voudrais que vous détailliez un peu les moyens qui ont été mis sur cette étude et notamment le nombre de personnes, leur qualité, le nombre de jours et les périodes passées sur le terrain. On ne demande pas le prix de l'étude mais on a eu une expérience précédente, et vous parliez de l'incinérateur et le bureau d'études Biotope avait réalisé un travail très succinct. Et petit à petit, en fouillant et en prenant des informations, nous avons découvert (et Monsieur FOUCHIER doit s'en rappeler d'ailleurs, je pense) qu'il s'agissait d'une étude faite par un stagiaire dans une seule journée au mois de juin où il avait fait les oiseaux, les vertébrés, les plantes, tout dans la même journée. Voilà. Donc, la question des moyens, il me semble que cela serait bien de montrer quand même quels sont les moyens mis.

Monsieur DUBOUT

C'est Monsieur BREBAN, je pense, qui peut répondre.

Monsieur BREBAN

Je comprends la question mais je vais faire appel à mon spécialiste pour y répondre.

Monsieur DEL CORSO

Deuxième question concernant le fameux sanctuaire. Quel sera – je voudrais avoir une réponse précise – quels seront le moyen ou la pérennisation de la protection sur ce site-là ? Et pour appuyer un petit peu dans le sens de l'intervention de Monsieur RAIMONDI, notamment dans le cas de GRTgaz, on peut critiquer le fait que ce soit fait sur la commune de Saint Mitre mais ce qui me semble aussi dommageable dans ce type de mesures compensatoires, c'est qu'on a surprotégé, en fait. Cela a été le rachat de terrains sur l'étang du Pourra pour le compte du Conservatoire du littoral. Et donc, on a surprotégé cet étang qui était déjà protégé par le classement en ZPS Natura 2000. Et donc, on n'a pas – ce n'est pas une vraie mesure compensatoire puisqu'on n'a pas acquis un terrain qui était menacé ou replanté des arbres, ou restauré quoi que ce soit. On a remis une couche de protection là où c'est déjà protégé. Donc, sur le devenir du sanctuaire, moi, on aimerait évidemment qu'à l'avenir, ce type de « lieux saints », puisque c'est la traduction, soient pérennisés dans la protection et je pense que le don ou la rétrocession au Conservatoire du littoral est vraiment la garantie de cette pérennité. Merci.

Monsieur DUBOUT

Merci. Qui veut répondre ? Pour la première, pour la deuxième ? Sur les moyens, et ensuite le « sanctuaire » entre guillemets.

Monsieur GENG

Sur les moyens, on a un petit diaporama, justement. Donc, ce n'est pas un stagiaire qui a fait le terrain. Donc, j'ai moi-même fait le terrain oiseaux et le terrain – enfin, l'étude des amphibiens et des reptiles. Donc, comme vous le voyez sur ce qui est écrit, les prospections ont été réalisées au printemps et à l'été 2009. Donc, il y a eu quatre passages d'avril à août pour les habitats naturels qui ont été réalisés par un botaniste professionnel de Biotope. Les amphibiens et reptiles, il y a eu cinq passages. Moi, j'ai fait cinq passages parce que justement, je cherchais le pélobate et que le pélobate, c'est une espèce qui est relativement difficile à identifier, et que voilà, souvent il faut attendre qu'il pleuve et passer soit pendant la pluie ou en tous cas juste après. Donc, entre mars et juin, j'ai passé cinq soirées sur le site à faire des points d'écoute et à faire des recherches de têtards et des recherches d'individus.

Il y a eu trois passages pour les oiseaux. Donc, un passage en avril, justement, pour l'œdicnème, avec de la repasse, et deux passages en point d'écoute en mai et en juin pour les autres espèces. Vous imaginez bien qu'au moment de ces passages, que ce soit même pour les amphibiens et reptiles, on a toujours un œil sur les espèces non chanteuses qui sont présentes sur la parcelle.

Donc, l'entomologiste, vous voyez qu'il y a six passages d'avril à juillet. Il y a des pièges barbeurs qui ont aussi été posés pour les spécialistes, donc, c'est pour quantifier les coléoptères. On pourra revenir sur la leste, si vous voulez. Donc, voilà, il y a six passages. Un passage, c'est parfois une demi-journée. C'est pour cela que les chiffres sont si importants, pour relever les pièges. Donc, d'avril à juillet. J'espère que cela répond à vos questions sur la pression d'observation, en tous cas, qui a été mise sur la parcelle qui est une parcelle qui représente quand même, en surface, qui n'est pas très importante.

Monsieur BREBAN

Juste rappeler que c'est environ 10 hectares.

Monsieur DUBOUT

Et sur la sanctuarisation, y a-t-il une réponse sur le sujet ? Que veut dire ce terme qu'on a employé un peu vite mais qui effectivement correspond bien à la question posée ?

Madame DEVEZE

On n'en est peut-être pas à ce stade-là mais on peut peut-être travailler par dossiers, on peut peut-être se référer à ce qui a été fait sur le dossier IKEA, l'évitement qui a été consenti sur le projet IKEA. Aujourd'hui, il est protégé par une mesure qui s'appelle l'arrêté de protection du biotope. Pourquoi pas (mais c'est peut-être prématuré aujourd'hui) un arrêté de protection du biotope sur ce secteur-là ? Faire des rétrocessions confetti par confetti, on parle de trois hectares, pour le

Conservatoire, je passerai la parole à François mais ce n'est peut-être pas à cet enjeu là qu'on veut imaginer une politique de conservation des espaces.

Monsieur DUBOUT

Madame, vous vouliez poser une question ?

Madame Hélène LAMBROU, habitante de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Je suis habitante de Port-Saint-Louis-du-Rhône depuis 1956. Ce n'est pas une question, c'est plutôt un état de fait. Je me rends compte qu'on est toujours devant le fait accompli. On parle beaucoup de protection. Cela me fait un peu rire quand on me dit « deux pieds de salabelle seront préservés, un couple d'oiseaux ». On ne s'occupe pas trop de la population de Port-Saint-Louis-du-Rhône, surtout pour la protéger. Je me rends compte qu'on est de plus industrialisés, de plus en plus de pollution et c'est encore ajouter quelque chose de nuisible pour la population.

A Port-Saint-Louis-du-Rhône, tous les décès sont de cancers, malheureusement. Très peu d'accidents. C'est surtout mourir d'un cancer. Et ce n'est certainement pas anodin. C'est certainement dû à toute cette industrialisation qui nous entoure. Et je trouve que cela, c'est vraiment dommage parce qu'on ne nous consulte que quand le projet est déjà bien assis et bien étudié. Voilà ce que je voulais dire. Je suis désolée, parce que j'ai connu un Port-Saint-Louis d'avant avec énormément d'oiseaux, énormément de flamants, presque au pied des maisons, et cela c'est une chose que nous avons perdue depuis des années et Port-Saint-Louis-du-Rhône, c'est malheureux mais tous les gens qui y habitent n'ont qu'une chose : c'est « on ne peut plus vivre à Port-Saint-Louis-du-Rhône, il faut partir ». Les gens disent « il faut partir de Port-Saint-Louis-du-Rhône ». Et il n'y a pas d'emploi en plus. Alors, ce n'est pas en mettant des cuves de gaz en plus, à l'entrée de Port-Saint-Louis, c'est une véritable bombe en sourdine. C'est tout ce que j'avais à dire.

Monsieur DUBOUT

Merci, Madame. Je ne pense pas qu'il y ait de réponse mais un témoignage. Il faut le considérer en tant que tel. Pardon, je ne vous avais pas vu, je vous prie de m'excuser.

Monsieur Oula AZZOUZ, Adjoint au Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône

On écoute, donc, toute la présentation de tout à l'heure. Moi, je me réjouis que Monsieur JALBERT ait dit ce que j'avais envie de dire, déjà, dans un premier temps, le fait à un moment donné qu'il va y avoir ce sanctuaire, je pense que cela ne sera pas forcément la réponse pour protéger, donc, toutes les populations qu'il y a dedans. Il est clair qu'à un moment donné, aussi bien pendant la phase de travaux qu'après la phase travaux et le début de l'activité propre, il est clair qu'il va y avoir de la nuisance. Il va y avoir probablement un impact important en matière bien sûr de protection des espèces dans cette zone-là.

J'ai écouté aussi avec beaucoup d'intérêt les deux arguments que vous avez évoqués qui, c'était quand même notre interrogation sur Port-Saint-Louis-du-Rhône : pourquoi ne pas avoir installé la nouvelle structure sur le même terrain ? Deux arguments. Un, que honnêtement je ne peux que balayer parce que la question par rapport à la réponse au service des clients, c'est une question

purement commerciale. Donc, pour vous, c'est une question propre. Par contre, l'autre question, c'était la question par rapport à la sécurité. Cela, à la rigueur, je peux tendre l'oreille et je peux écouter. Je reste persuadé – parce qu'avant de parler de compensation etc., je reste persuadé que peut-être qu'on n'a pas épuisé toute la réflexion nécessaire par rapport à une alternative à cette solution que vous avez trouvée, c'est-à-dire d'aller prendre encore une fois un autre terrain et d'impacter encore une fois cette zone. C'est une activité qui existe déjà. C'est vrai que même si cela va se développer. Mais il est clair, et vous l'entendez d'ailleurs, le cri du cœur d'une Portsaintlouisienne. Aujourd'hui, ces installations posent énormément de questions, non seulement par rapport à la biodiversité et par rapport à tout ce qui est espèces, faune et flore, il est clair que pour la population, c'est aussi une interrogation énorme. Je repose encore la question : est-ce que vous avez épuisé toutes les pistes de réflexion par rapport à une solution d'installation sur la même zone ou pas ?

Monsieur DUBOUT

Merci. Monsieur BREBAN ?

Monsieur BREBAN

Effectivement, je comprends votre question. Cela me paraît logique. L'argument commercial, c'est vrai que vous avez raison, vous vous sentez moins concerné mais c'est aussi la survie de notre entreprise. Pour nous, c'est important de garder nos clients. Donc, cela, je veux aussi effectivement – c'est normal qu'on le dise, même si vous êtes moins concerné par ce sujet-là.

Est-ce que toutes les idées ont été épuisées ? Je pense que voilà. Nous, on continue. Le projet, contrairement à ce que disait Madame, il n'est pas décidé, il n'est pas fait. On est en avant-projet, là. Actuellement, on n'a pas décidé de réaliser la construction d'un réservoir. On n'a pas décidé de prolonger le terminal. Donc, voilà. Aujourd'hui, on essaie de regarder s'il y a d'autres solutions. On écoute. Je ne dirai pas que toutes les solutions ont été épuisées, pour répondre à votre question.

Il y a un autre point qui a été dit lors des réunions précédentes par Gilles BAVUZ, le Directeur technique d'Elengy, c'est qu'effectivement, on comprend qu'il y a une place qui va être laissée quand on aura démantelé les deux petits réservoirs sur la parcelle actuelle. Nous avons déjà dit que nous recherchons déjà, nous étudions déjà des solutions d'installations que nous mettrions à la place de ces deux petits réservoirs pour réduire l'empreinte environnementale du terminal, c'est-à-dire trouver soit des synergies avec d'autres industriels, soit trouver des équipements qui permettent d'éviter soit des rejets, soit des nuisances environnementales sur cette parcelle-là. Donc, on pense, il faut effectivement ne pas laisser inutilisée cette partie du terrain quand on aura démantelé les deux réservoirs.

Monsieur DUBOUT

Le Conservatoire du littoral, maintenant. Quel est votre regard ?

4. Intervention du Conservatoire du littoral

Monsieur François FOUCHIER, Délégué régional du Conservatoire du littoral

Bonsoir à tous. Merci de m'avoir invité, même si le Conservatoire du littoral n'est pas directement, je dirais, impliqué dans ce projet. Mais malgré tout, j'ai entendu que plusieurs se référaient à notre établissement public et c'est l'occasion aussi de peut-être faire la part des choses et peut-être dire aussi de quelle manière il peut y avoir, dans une logique d'aménagement du territoire, et en pensant à l'ensemble des gens qui y vivent, une façon de maintenir différents, à la fois des activités d'un côté et des espaces utiles à la biodiversité, mais aussi aux gens qui vivent sur ce territoire.

Notre établissement public est au service d'une mission voulue par le législateur. Nous visons à terme à préserver, même si ce ne sera pas dans tous les départements possibles, ce qu'on appelle le « tiers naturel ». C'est-à-dire qu'on n'est pas là pour protéger tout le littoral mais réellement pour offrir des espaces où peuvent s'exprimer toutes les richesses patrimoniales de ces espaces-là. Et généralement, les plus emblématiques. Dans ce patrimoine, il y a bien sûr la biodiversité mais il y a aussi tout le patrimoine bâti, culturel, architectural, paysager. Et effectivement, ce qui fait la vie, l'histoire de ces territoires. Donc, nous avons rien qu'en région PACA une très grande diversité de sites. Nous avons 70 sites, 35 000 hectares au service de politiques publiques portées dans ces intentions que je viens d'évoquer.

Alors, des raccourcis sont vite faits. Je pense qu'un espace qui est en Natura 2000, pour le Conservatoire du littoral, par exemple, n'est pas sans intérêt malgré tout et l'étang du Pourra n'a jamais été une mesure compensatoire. Il faut savoir que le Conservatoire du littoral ne vit pas de mesures compensatoires. Il vit d'une politique portée, soutenue par un grand nombre de partenaires, les collectivités en premier lieu, mais également un budget propre qui nous est alloué annuellement.

Les politiques et les périmètres de notre intervention sont tous à l'initiative des élus. Je ne définis pas de stratégie où l'Etat, en tout cas, ma tutelle, parce qu'on n'est pas un service de l'Etat mais mon Ministère de tutelle ne m'impose aucune orientation. Et ce sont bien les élus locaux qui définissent, avec nous, une ambition sur un territoire donné, permettant d'exprimer tous ces patrimoines que je viens d'évoquer.

Je crois que quand on parlait de mesures compensatoires, je l'entends dans la bouche d'habitants comme une mesure de dire « un impact sur mon milieu mérite une mesure compensatoire ». Et on a vu des infrastructures linéaires notamment, portées par les services de l'Etat ou RFF etc., qui avaient des mesures compensatoires en tant que telles, qui portaient sur le développement des territoires traversés. C'est extrêmement intéressant, extrêmement riche, mais les mesures compensatoires auxquelles il est fait allusion, et peut-être que la DREAL, qui est service instructeur, en dira un mot tout à l'heure, ces mesures compensatoires portent sur une législation de préservation d'espèces et d'habitats d'espèces naturelles.

Donc, c'est là où on utilise les mêmes mots pour des concepts différents et moi, je souscris pleinement à cette idée d'un aménagement du territoire qui soit accompagné de mesures compensatoires, cette fois-ci, sur les valeurs patrimoniales et l'usage qui est fait de ces territoires. En l'occurrence, ici, lorsqu'il a été question de mesures compensatoires, il s'agissait d'autre chose.

Le Conservatoire du littoral, on ressemble un petit peu, on est dans une démarche de projet. On a des territoires définis avec les élus et nous sommes dans une dynamique projet pour les valoriser, les

préservé. La maîtrise foncière, ce n'est pas du réglementaire. Pour nous, il n'y a pas surprotection lorsqu'on a la maîtrise foncière. On est au contraire dans un lieu où une ambition est possible, une ambition de valorisation d'usages. On a un grand nombre de conventions d'usage avec différents agriculteurs, apiculteurs, chasseurs, promeneurs etc. Tous les usagers d'un territoire permettant d'avoir une harmonie autour de ces usages. Et d'avoir des confettis autour et surtout dans un espace qui, par une directive territoriale d'aménagement, a été acté comme une zone d'aménagement, il va y avoir une sorte de télescopage de politiques publiques et là, autant la préservation et les outils à la disposition, à la fois des élus et à la fois des différents intervenants de l'Etat, sont plus vastes que la simple mise en propriété du Conservatoire du littoral.

Déjà, il y a un Conservatoire régional des espaces naturels, c'est le CSEP dans notre région, qui lui est propriétaire aussi et a une vocation de gestion d'espaces naturels. Et il y a bien sûr différents outils réglementaires qui peuvent apporter une pérennité.

Mais je reviens sur cette idée qui nous est importante pour nous : si nous ne voulons pas des confettis, c'est qu'on pense aussi que la fonctionnalité, les usages et même pour la population, ce n'est pas le nombre d'hectares qui compte. C'est quel usage on peut en faire ? Quel agrément cela peut apporter ? Quelle qualité de vie nous apportons aux uns et aux autres ? Et quelle fonctionnalité écologique il peut exister à partir de ces milieux ?

C'est là où je crois que la fragmentation, et on en parle beaucoup actuellement avec ces logiques de trame verte/trame bleue mais on en parle aussi dans les usages qui sont les nôtres. Nous ne sommes pas, nous, l'espèce humaine, on ne s'épanouit pas dans des espaces complètement fragmentés pour notre agrément et pour notre vie. C'est la même chose pour la biodiversité. Je crois qu'il est important d'avoir une vraie stratégie d'aménagement du territoire. Sur ce territoire particulièrement, qui connaît un aménagement important et fort lié à l'activité mais qui aussi est habité, nécessite une vision un peu globale, d'ensemble, pour permettre une vue partagée, commune, vers laquelle on pourrait converger pour un équilibre et un épanouissement de tous. Voilà.

En tous cas, le Conservatoire peut être bénéficiaire de mesures compensatoires. Nous ne sommes pas demandeurs *a priori*, nous pouvons rendre ce service s'il y a adéquation entre ce qu'il y a à compenser et ce que nous avons sur des terrains à acquérir. Mais en tous cas, nous travaillons plus pour une ambition d'un territoire en lien avec les collectivités locales.

Monsieur DUBOUT

Merci. Monsieur MOUTET a demandé la parole.

Monsieur Daniel MOUTET, habitant de Fos-sur-Mer

Merci. J'aimerais revenir un petit peu sur ce qu'a dit Monsieur précédemment sur la période, on va dire, de chantier ou la période des contrats qui existent toujours jusqu'en 2014. C'est ce que vous avez dit. Et sur la prise en compte de ce nouveau terrain à côté qui est dommageable pour l'environnement. Tout le monde le dit.

Je voudrais revenir sur la position de travailler avec un seul réservoir, comme on avait dit, comme j'avais dit précédemment à d'autres réunions, de faire le sacrifice pendant peut-être deux ans, de travailler comme cela, surtout que la synergie avec Elengy à Fos Cavaou peut être réalisable de la

manière que c'est un tuyau qui va faire passer le gaz. Qu'il arrive de Fos Tonkin ou qu'il arrive de Fos Cavaou, il va au même endroit : à Saint-Martin de Crau. Donc, moi, je n'arrive pas à admettre qu'on me dise qu'on ne peut pas travailler pendant un an, deux ans, en synergie avec Fos Cavaou, pour alimenter les clients. Que le robinet soit ouvert de Fos Cavaou ou de Fos Tonkin, c'est un robinet. Donc, je ne comprends pas pourquoi il faut servir les clients. Oui, je l'admets, il faut servir les clients. Mais que ce soit par tel ou tel bateau ou tel ou tel quai, je ne vois pas le problème que cela peut poser. Je ne suis pas, bien sûr, Elengy, je ne suis rien du tout mais moi, je dis, j'extrapole en disant : pourquoi ne pas protéger un terrain ? Pourquoi ne pas réserver la construction sur le terrain où sont implantées les deux cuves ? Pour moi, je n'arrive pas à l'imaginer.

Il doit y avoir des solutions. Il doit y avoir à prendre, bien sûr en se pliant à des exigences, c'est sûr, mais on doit pouvoir arriver à faire quelque chose. Vous allez me dire « non, attendez Monsieur MOUTET, c'est un terrain industriel ». Oui, c'est vrai, c'est un terrain industriel. A l'époque, avant d'être remblayé, c'était un marais. Il a été remblayé. Maintenant, ce n'est plus un marais, cela supporte des vies, cela supporte tout un impact qu'il y a là-dessus et sans parler, bien entendu, jusqu'à présent on n'en a pas parlé, on va en parler je pense après, de la transposition du quai de la réception des navires. Cela aussi, cela pose un gros problème. Donc, moi, jusqu'à présent, toutes les questions par écrit, on n'a répondu à aucune. Tout ce qui a été émis, il n'y a pas eu de réponse concrète, vraiment.

On parle de clients, on parle de beaucoup de choses mais des réponses concrètes pour dire « on va essayer de vraiment se pencher sur le problème avec des calculs, avec tout cela », on n'en a pas entendu. On parle d'un projet qui est présenté, ni plus ni moins. On suit le projet. On ne veut rien savoir à côté. Je crois que ce n'est pas cela, le débat. Je crois que le débat, il faut vraiment mettre sur la table tout ce qu'il y a, et pas – bien sûr, on parle des clients, on parle de ci mais non, il faut vraiment exposer tous les problèmes, vraiment exposer la réalité des choses. Les bateaux pour moi, que le gaz vienne du bateau Tartempion, ou Prune, ou Poire, c'est pareil. Le gaz, c'est le même, il va au même endroit et il est dispatché après sur une base. Donc, je ne vois pas ce qui peut faire le sacrifice, je vais dire, de travailler pendant deux ans sur la construction sur le même terrain des installations, à l'emplacement des cuves.

Monsieur DUBOUT

D'accord. Merci. Monsieur BREBAN, ensuite il y a Monsieur, Monsieur CARLE aussi.

Monsieur BREBAN

Je comprends bien votre questionnement, qui paraît effectivement logique. Il y a des difficultés importantes à faire ce que vous dites. Donc, je vais essayer de les exposer. Donc, tout d'abord, vous savez qu'à Fos Tonkin, au terminal de Fos Tonkin, on reçoit des petits bateaux de 75 000 mètres cubes, et à Fos Cavaou, on reçoit des gros bateaux, donc, qui sont supérieurs à 150 000 mètres cubes, qui peuvent aller jusqu'à 270 000 mètres cubes. A la limite, on peut envoyer un petit bateau à Fos Cavaou mais ce petit bateau, il est conçu de telle manière qu'il mettra autant de temps à décharger sa cargaison que le gros bateau, parce qu'il est conçu comme cela, c'est globalement, il faut une douzaine d'heures pour décharger un bateau, qu'il soit petit ou qu'il soit gros.

Cela veut dire que les petits bateaux qu'on enverrait à Fos Cavaou, ils vont utiliser le terminal de Fos Cavaou aussi longtemps qu'un gros bateau. Et cela veut dire que donc, on va diminuer la capacité du terminal qui lui aussi a des clients. Il est réservé.

Et par ailleurs, je voudrais juste dire que c'est effectivement Elengy qui exploite Fos Cavaou mais la propriété du terminal de Fos Cavaou c'est 30 % Total et 70 % Elengy. Je ne vais pas vous dire que c'est impossible, votre proposition, mais c'est très difficile. Ce ne sont pas les mêmes propriétaires de l'installation. Ce ne sont pas les mêmes contrats. Donc, cela voudrait dire qu'il faut qu'on pousse des gens qui ont déjà réservé à Fos Cavaou et leur dire « attendez, nous avec nos petits bateaux on va remplacer vos gros bateaux ». Donc, c'est très difficile. Je ne vais pas vous dire que c'est impossible, mais c'est très difficile. Et un projet, le projet n'est pas décidé. Il a un équilibre financier. Le fait de dire « voilà, je réduis l'arrivée de bateaux à Tonkin » fait que je déséquilibre ce projet.

Donc, voilà. Donc, nous, on essaie d'avoir un projet qui tienne la route. Bien sûr, d'un point de vue biodiversité, d'un point de vue acceptabilité. On est prêts aussi à modifier notre projet. Il n'est pas complètement fermé et figé. Mais à un moment, il y a des choses qui sont plus difficiles que d'autres. Et effectivement, c'est difficile.

Monsieur DUBOUT

Très bien. Monsieur avait posé une question. Ensuite, Monsieur CARLE et Monsieur SERRES.

Monsieur Jean LAMBROU, habitant de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Je suis né à Port-Saint-Louis-du-Rhône en 1934. Je suis retraité et je voudrais donner une observation, mes observations sur tous ces projets.

Nous avons vécu l'industrialisation du secteur sans trop être avertis. Anciennement, quand les dragues sont passées pour créer le port, les habitants ont vu, moi, je faisais la route tous les jours pour aller travailler à Martigues. Ce genre de réunions existait peut-être.

Monsieur DUBOUT

Non.

Monsieur LAMBROU

Mais en définitive, personne n'était prévenu de ce qui allait se faire. On nous a dit « il va y avoir du travail, soyez contents ». Aujourd'hui, le choix industriel n'apporte rien aux habitants de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Il n'y a que des chômeurs. J'ai mon fils qui est là, il a 48 ans, il a des métiers et il ne trouve pas d'emploi. Alors qu'est-ce qu'on va dire de cela ? Les choix initiaux qui ont été faits, c'est de faire cette industrie. Je veux bien, mais on a tout cassé.

Les choix, cela a été d'abandonner le service du Rhône. Aucun pays qui a un fleuve comme nous ne l'exploite pas. Tout ce qui se fait semble en dehors d'une réalité. Qui c'est qui profite de cela ? Moi, je me pose la question. On a détruit tout le secteur. Avant, on pouvait aller dans n'importe quelle

ville dans la région. Moi, j'allais à Fos, j'allais à Miramas, j'allais partout. Tout était beau. Vous aviez l'étang de Berre, il était, c'était un paradis. Tout le monde allait passer sa vie là-bas. Tous les week-ends, on y allait. Et puis, les choix étaient partagés, on avait nos habitudes.

Ici, maintenant, on n'a que des gens qui ne peuvent plus vivre ailleurs le dimanche. Pourquoi ? Parce que cette zone est vaste, elle est encore étendue et ils viennent là parce qu'ils ne peuvent plus aller ailleurs. Tout a été pourri. Alors, on peut faire des études comme vous faites, là. Je veux bien compter une grenouille ou deux, ou deux saladelles. Moi, je suis là pour constater le résultat. Je mettais les pieds dans l'eau, j'étais noyé de poisson. Aujourd'hui, il faut des jumelles. Peut-être que je perds la vue mais cela grouillait. Alors, je ne comptais pas une grenouille ou ainsi de suite, pour faire avancer les projets et nous dire que c'est déjà réglé.

Cette réunion-là, c'est bidon. Après, vous allez dire qu'il y a eu une réunion, que tout a été adopté, que tout le monde est prévenu. Que dalle ! C'est du cinéma, tout cela. Moi, je vous parle dans l'intérêt des gens et même dans votre intérêt. La région pourrait être autrement que ce qu'elle est. Et pour le tourisme, ce serait idéal. Toute la région ! Aujourd'hui, on pourrait cette région. Et puis, on voudrait faire du fric, on vend les terrains à des gens qui n'habitent pas en France. C'est de la spéculation. Voilà ce qu'il y a et si mon fils se présente quelque part, il n'y a pas de métier pour lui. Il y a l'intérim : quinze jours. Voilà. Et vous êtes là pour avaliser tout cela. On a avalisé dans le temps beaucoup d'autres choses. Notamment les salins, on a dit que c'était une merveille ce qui a été fait. Ce n'est pas vrai ! Ce sont des millions d'oiseaux qu'il y avait là. Et avec le consentement de qui ? Des organismes comme les vôtres. Vous êtes payés pour cela.

Moi, je vous dis ce que je pense. Le Port pourrait être autrement, le Rhône exploité et ne pas pourrir la vie des gens. Un point c'est tout. Excusez-moi, mais je parle avec mon cœur.

Monsieur DUBOUT

Cela s'entend. Cela s'entend. Merci de votre témoignage. Je crois qu'il n'y a pas de réponse à apporter à votre témoignage, sauf qu'en tous les cas, en ce qui concerne la Commission, les Commissions, si vous vous adressiez à moi, elles ne sont pas concernées par cela. Elles sont là pour organiser le débat. Elles ne sont pas là comme décideur. Cela, je voulais vous le dire. Monsieur CARLE ?

Monsieur Jacques CARLE, habitant de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Monsieur JALBERT tout à l'heure sur le fonctionnement de cet écosystème. On s'aperçoit que le Port méconnaît extrêmement son territoire. On le voit d'ailleurs lorsqu'il donne des parcelles, soi-disant en aidant l'industriel. Chaque fois, l'industriel tombe dans des pièges comme ils sont tombés sur chaque projet qu'il y a eu depuis de nombreuses années.

Cette méconnaissance de ce territoire fait en sorte que le découpage qui en a été fait, que ce soit pour la directive territoriale, que ce soit pour les zones de protection est complètement aberrant. On voit notamment des zones qui ont un intérêt énorme, qui touchent d'autres zones. Donc, qui permettraient à ce système écologique de fonctionner. Elles sont complètement coupées. On va faire un sanctuaire, là, par exemple. Ce sanctuaire sera complètement coupé du reste, effectivement, parce qu'on n'a pas étudié cette zone dans son ensemble dès le départ. Faisant cela, on a réfléchi

surtout à l'intérêt économique que pourrait avoir le foncier, déjà en visualisant des projets à la longue puisque le Port les visualise bien avant nous, malheureusement, sans en parler.

Et donc, on réserve ces fonciers pour les futures extensions en faisant fi – et je pense même qu'il est de l'intérêt du Port d'avoir cette méconnaissance de cette zone pour justement se permettre de continuer à utiliser ce foncier. En sachant très bien que si la connaissance avait été apportée et si les travaux avaient été faits à l'avance, le découpage qui en a été fait à l'heure actuelle n'existerait pas tel quel. On a des zones qui sont déconnectées d'autres alors que c'est un même fonctionnement qui devrait le maintenir. Alors que dans d'autres endroits, on aurait pu développer certaines activités. Mais à certains endroits non. Et cela, le Port, depuis de nombreuses années, fonctionne à l'envers. Cela, c'est une première chose. Et on s'en rend bien compte, quand il y a des parcelles comme cela, « on découvre ». Si on découvre, c'est que le travail n'a pas été fait en amont. Sinon, on n'aurait pas besoin de « découvrir ». Et après quarante ans qu'on découvre encore ces choses-là, c'est quand même quelque chose d'anormal. Cela veut dire que les études ne sont pas faites, depuis quarante ans. Donc, cela, c'est quelque chose d'extrêmement embêtant et il faudrait quand même un jour revoir ce système-là.

Et quand après on parle de foncier, je suis habitant, moi, de la ville. Mon grand-père avait une maison, donc, au bord de l'eau, dans laquelle j'habite. C'est ma maison principale. Nous, cela fait quarante ans qu'on attend qu'on nous rétrocède des terrains. Malheureusement, on n'est que des Saintlouisiens, on n'est pas des industriels et ces terrains-là, on attend toujours. Pourtant, on y vit, dessus, cela fait partie de notre vie, c'est plus que faire partie de notre vie : moi, c'est ma maison de famille, j'ai ma sœur qui y est née il y a 40 ans, même plus. J'ai deux de mes cousines qui y sont nées. Il y a la mère d'un élu qui y est née dans les années 30. Et ces terrains-là, on en est toujours privés, nous, parce qu'on n'est que des Saintlouisiens. Alors il y a ce décalage qu'il y a entre ce qu'on donne à l'industrie, ce qu'on donne aux Saintlouisiens.

Et pour revenir à ce que disaient Monsieur et Madame LAMBROU, ce territoire (et cela, j'y reviens assez souvent dessus), il n'est pas qu'industriel. Il ne devrait pas être qu'industriel. Il y a d'autres possibilités d'évolution mais le Port, systématiquement, les bloque, que ce soit pour le tourisme ou que ce soit pour d'énormes autres possibilités. Donc, voilà, il faudra quand même aussi revoir cela. Cela s'écarte un petit peu de cela mais on reste quand même connectés un peu à tout cela puisqu'à chaque fois, c'est du foncier qui s'en va encore, c'est de la biodiversité qui s'en va, tout cela parce qu'on ne veut pas aller au fond des choses dès le départ. Merci.

Monsieur DUBOUT

Merci, Monsieur CARLE. Je ne sais pas s'il y a une réponse à cette question. La question qui est sous-jacente, mais j'y reviendrai...

Monsieur CARLE

C'est celle des études.

Monsieur DUBOUT

Oui, c'est cela. C'est ce que j'allais dire.

Monsieur CARLE

Chaque fois qu'un projet est mené, on s'aperçoit que sur les parcelles que le Port donne à l'industriel, on s'aperçoit que le travail n'avait pas été fait. Et l'industriel, souvent, est piégé. IKEA nous l'a dit : « on a été piégés, c'est le Port qui nous a piégés ». Voilà où on en est à l'heure actuelle. C'est extrêmement grave, cette chose-là.

Monsieur DUBOUT

Je pense que la question qui est sous-jacente, c'est ce que vous venez de redire, et on le redira, c'est d'avoir une vision qui a été évoquée par Monsieur JALBERT, une vision à long terme du développement. Monsieur SERRES, il faudra qu'on passe la parole parce que sinon, on va me reprocher de durer trop longtemps. Il faudra qu'on parle de la partie maritime aussi. Est-ce que c'est sur la partie terrestre que vous voulez poser une question ? Attendez, alors. Si c'est une question un peu longue...

Monsieur Frédéric SERRES, habitant de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Non, ce n'est pas très long. Monsieur BREBAN, vous parliez tout à l'heure de l'impossibilité, ou de la grande difficulté à faire venir des bateaux qui étaient initialement destinés au Tonkin sur le terminal du Cavaou, sous prétexte que cela prend autant de temps à décharger, et que cela prendrait la place d'un autre bateau.

Que je sache, et je suis assez bien placé pour le savoir : je suis douanier sur le port. Ce n'est pas tous les jours qu'il y a des bateaux qui viennent au Tonkin. Ce n'est pas tous les jours qu'il y a des bateaux qui viennent au Cavaou. Il est tout à fait possible de réduire le trafic au Tonkin le temps que les deux cuves qui devaient être démolies le soient et de faire la grande cuve à la place, et de faire dévier une partie du trafic sur le Cavaou. La capacité existe. Je ne pense pas que ce soit un gros problème. Donc, je vois, rien que sur la période de grève, il n'y avait pas plus d'une quinzaine de méthaniers qui étaient en rade et qui attendaient, au bout d'un mois de grève. Donc, ce n'est pas tous les jours qu'il y a des bateaux qui viennent. Ce serait pour les terminaux pétroliers, je ne dis pas, mais pour les terminaux méthaniers, il y a largement la place, je parle en termes de plage horaire.

Monsieur DUBOUT

D'accord. Voulez-vous répondre à cette question ? Et puis, sinon, je vous propose de passer à la deuxième phase de notre réunion, ayant laissé la parole à Monsieur RAIMONDI.

Monsieur BREBAN

Sur l'occupation de Fos Cavaou aujourd'hui, vous avez raison. Fos Cavaou, aujourd'hui, n'est pas utilisé à plein, surtout qu'il est en démarrage. Donc, on n'a pas encore le rythme de croisière et la question qui se pose, c'est de réserver à l'avance, donc, là, aujourd'hui, on a un projet mais pour dans trois ou quatre ans, et de dire qu'on va réserver une part de Cavaou pour les bateaux de Tonkin, à l'avance, pour empêcher d'autres bateaux de venir. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui, à l'heure où vous parlez, c'est sans doute possible. En 2015, Cavaou, nous, ce que nous souhaitons,

c'est qu'il y ait des contrats avec des clients, avec des bateaux qui arrivent régulièrement et qui occupent le terminal. Donc, voilà. Donc, c'est vrai que faire ce choix-là, aujourd'hui, c'est s'empêcher de recevoir de grands bateaux demain. Je n'ai pas dit que c'était impossible, j'ai dit que c'était très difficile et que cela pouvait remettre en cause l'équilibre économique du projet, qui aujourd'hui, je le répète, n'est pas décidé.

Monsieur DUBOUT

Bien. Merci. Monsieur RAIMONDI, est-ce que vous voulez prendre la parole ?

Monsieur RAIMONDI

Je vais vous faire gagner un peu de temps.

Monsieur DUBOUT

Donc, je me ferai moins gronder par Monsieur MOUTET.

Monsieur RAIMONDI

Vous n'allez pas vous faire gronder. Je vais résumer très rapidement ce que Bernard GRANIE voulait vous dire. Mais avant cela, je voudrais quand même faire une intervention sur ce sujet attendu. Moi, je suis assez d'accord et assez contre, effectivement, les mitages. Mais ce territoire n'est fait que de mitages. D'abord, effectivement, cette zone industrielle. Je rappelle que c'est 10 000 hectares et si on regarde les industries telles qu'elles se sont implantées depuis 40 ans, ce n'est qu'un mitage.

On ne va pas revenir sur le volet écologique et sur les mitages. Moi aussi, je suis contre les mitages. La réserve naturelle de la Crau n'est qu'un mitage. Vous avez un petit bout de terrain là, et puis un petit bout de terrain là, et puis un petit bout de terrain là parce qu'on a préservé l'agriculteur du coin, le machin du coin. S'il vous plaît, moi, ce discours-là, j'ai un peu de mal à l'entendre, quand même. Mais je suis d'accord avec vous, ce n'est pas bien, le mitage ce n'est pas bien. Je vous réitère, Monsieur, cela fait 6 ans que je suis maire, j'ai bien connu Monsieur DESPLATS, nous avons même vendu un terrain au Conservatoire du littoral dans le temps. Je vous réitère mon invitation à venir à Fos-sur-Mer découvrir avec, puisque vous avez dit que c'étaient les élus qui devaient déterminer effectivement l'action de votre institution. Et bien, venez rencontrer les élus de Fos et peut-être du territoire de Ouest Provence dans leur intégralité. Vous serez le bienvenu. Je vous assure que nous ne sommes pas des sauvages et qu'on a tout intérêt, effectivement, à pouvoir s'entendre avec le Conservatoire du littoral.

Une fois que j'ai dit cela, j'ai quand même encore une dernière question sur le terrain. C'est effectivement la zone ZPE. Parce qu'on a découvert, avec le projet Fos au Cavaou, cela m'embête d'entendre « Fos Cavaou », c'est « Fos sur la plage du Cavaou », « Fos au Cavaou », on a découvert qu'en dehors des zones de danger, en dehors des futurs PPRT ou des zones SEVESO dans le passé, il nous avait été imposé là-bas une zone ZPE. Une Zone de Protection Eloignée. J'espère que j'ai bien retranscrit l'acronyme.

Est-ce que sur ce territoire-là, et après la construction ou la reconstruction de Fos Tonkin, on va avoir droit à nouveau à une zone sur laquelle à part les grenouilles et les crapauds les humains n'auront pas droit de cité ? Cela, c'est une vraie question que je voudrais rapporter.

Et puis, je vais vous résumer très rapidement, comme ça je n'occuperai pas les dix minutes, le propos que voulait vous rapporter ce soir Bernard GRANIE. C'était de vous redire, effectivement, que la problématique générale restait encore une fois une problématique de (j'allais redire de « mitage »), de « saucissonnage » des projets. Définitivement, on aimerait bien pouvoir parler d'une problématique générale sur ce secteur, pouvoir parler de problématiques générales en termes de pollution, parce qu'encore une fois, chaque industriel vient présenter effectivement le peu de pollution qu'il va produire sur la zone mais on sait très bien que malgré tout, le cumul est là et on aimerait bien encore une fois à un moment donné qu'on puisse pouvoir échanger sur cette problématique globale, redire que bien entendu pour les élus que nous sommes Fos Tonkin a toute sa place et la reconstruction avec moi aussi, je dirais, les quelques réserves qu'on a entendues ici, sur le fait qu'on aurait pu peut-être faire autrement. Et le projet est le bienvenu, et effectivement la reconstruction nous semble une bonne chose pour ce territoire, quoi qu'il en soit.

Et la demande, là, j'essaie de vous le dire, c'est véritablement la nécessité d'une vision globale de l'impact environnemental. Travailler à l'échelle du territoire amène à prendre en compte les cumuls de pollution et les transferts entre compartiment. Est réclamée notamment une mesure d'impact à l'échelle du territoire, incluant tous les compartiments et les interfaces. Elle concernerait la courantologie, la chimie et l'impact biologique. Bien sûr, encore une fois, à l'échelle globale de ce territoire. Vous voyez, il n'y a rien de nouveau, rien de transcendant, que des choses qui ont été dites déjà pratiquement à chaque soirée. Mais je crois qu'il est important pour qu'on soit, je l'espère, entendus, qu'on martèle et qu'on continue effectivement à marteler. Merci.

Monsieur DUBOUT

Merci. Ecoutez, je vous propose qu'on termine pour cette première partie.

Monsieur RAIMONDI

La réponse sur la ZPE ?

Monsieur DUBOUT

Oui, pardon. Je voulais aussi donner une réponse parce que je me suis dit « tiens, là » : on a dit qu'il n'y avait aucune réponse aux questions écrites. On me dit que sur les 45 questions écrites, 23 ont obtenu une réponse sur le site internet. Ce n'est pas la totalité, mais malgré tout.

Sur la ZPE ?

Monsieur BREBAN

Aujourd'hui, déjà, Fos Tonkin définit des zones Z1 et Z2 qui sont en dehors du terminal et qui existent déjà. Donc, elles sont en dehors du terminal mais elles n'empêchent pas l'utilisation de terrains pour les chasseurs ou pour les pêcheurs et elles peuvent venir, et donc c'est déjà le cas.

Donc, il y a déjà des zones liées à des scénarios de danger. Donc, elles existent déjà. Alors, demain, ce qui sera fait, on ne parlera plus de zones ZPE mais on va parler de PPRT, donc, Monsieur le Maire, vous connaissez bien ce sujet-là. Ce n'est pas la même chose mais en fait, la ZPE pour Fos à Cavaou, c'est – au Cavaou, pardon – donc, a été faite à l'époque parce que justement, la réglementation des PPRT n'était pas encore en vigueur. Donc, demain, ce qui sera fait à Tonkin va complètement entrer dans la réglementation des plans de protection des risques technologiques. Donc, il y aura des zones mais si vous voulez, qui permettront quand même d'avoir des activités d'aujourd'hui, qui permettront à des industriels de s'installer aussi à côté si ce sont des industriels, ou à la réserve de chasse qui est à côté de continuer son activité.

Monsieur DUBOUT

Monsieur RAIMONDI ?

Monsieur RAIMONDI

J'entends mais je pense que vous vous trompez parce que ce que vous venez de dire pourrait laisser envisager que la mise en place du PPRT de Fos au Cavaou ferait disparaître la zone ZPE. Ce n'est pas ce qu'on nous a dit jusqu'à présent. Le PPRT viendra et la zone ZPE restera. C'est ce que moi, j'ai compris. Si ce soir vous m'apportez cette nouvelle, effectivement, qu'on se limitera à la zone de PPRT, à ce moment-là, je vais demander et réclamer d'urgence au GPMM l'extension, effectivement, de la concession qui devrait être donnée à la Ville de Fos.

Parce qu'aujourd'hui, les contours du futur PPRT, on les connaît et ce ne sont pas les contours de la ZPE.

Monsieur DUBOUT

Quelqu'un peut-il répondre à cette question ?

Monsieur BREBAN

Juste pour dire que je ne connais pas – enfin, je suis le responsable du projet Cap Tonkin et je ne connais pas assez bien.

Monsieur DUBOUT

Madame BASSUEL, vous pouvez répondre tout de suite peut-être à cette question. Pour la DREAL.

Madame Sylvie BASSUEL, DREAL

Service biodiversité, eau et paysages. Je suis en charge de l'évaluation environnementale des projets. Donc, je ne répondrai pas à votre question pour la bonne raison que je n'ai pas la compétence requise dans le domaine des PPRT pour répondre à votre question. Il y a de nombreuses compétences diverses. Il faut connaître ses limites. Non, non. Ce n'est pas un sujet – je crois

qu'aller sur un champ qui ne serait pas le mien, ce ne serait pas raisonnable. Par contre, il y a effectivement à la DREAL des personnes qui sont d'ailleurs je pense vos interlocuteurs, et qui sont en capacité de répondre par écrit.

Monsieur DUBOUT

D'accord. Ce que je vous propose, c'est qu'il y aura une réponse précise parce que la question est importante. Elle nécessite une réponse précise.

Madame BASSUEL

Je ne le nie pas mais chacun doit connaître son domaine de compétences et ses limites.

Monsieur DUBOUT

Très bien. Merci.

III. La darse 1, ses particularités et ses contraintes, la biodiversité et la chloration de l'eau prélevée puis rejetée

1. Présentation par le maître d'ouvrage des données sur la biodiversité s'appuyant sur l'étude sur la darse 1

Monsieur DUBOUT

Je vous propose que nous passions à la deuxième phase de notre réunion sur la partie maritime. Monsieur BREBAN reste là. Alors, j'appelle donc Messieurs SALQUÈBRE, DESSANDIER du BRGM, Madame BASSUEL et puis Monsieur LEGRAS qui doit venir.

Nous allons donc passer à la deuxième phase qui concerne la partie maritime. Alors, avant de passer la parole à Monsieur BREBAN, je vais lui poser quelques questions qui résultent des questions qui ont déjà été posées au cours des différentes réunions. D'abord, à l'évidence, il y a une sensibilité de l'assistance, des assistances que l'on a eues, sur les questions de la protection de la mer et de la biodiversité. Limite, elle est presque plus forte que sur la partie terrestre mais elle est donc très, très forte. J'ai découvert aussi, ce que j'avais peut-être, probablement mal intégré, que l'eau que vous pompiez était plus de l'eau du Rhône, finalement, en tous les cas que de l'eau de mer proprement dite. La technique que vous employez, qui est celle de l'utilisation de l'eau de javel, a-t-elle des conséquences sur l'eau du Rhône proprement dite ? C'est-à-dire, avez-vous mesuré quelle était la teneur en métaux lourds, par exemple, de l'eau du Rhône, et quelles sont les conséquences chimiques ? On la connaît sur l'eau de mer. Cela a été évoqué. Cela nécessitera d'ailleurs – il y a des questions qui ont été posées, il faudra y répondre. Mais sur cette eau qui est une eau saumâtre, qui n'est pas forcément une eau de mer proprement dite, y a-t-il des conséquences ?

Les questions qui ont été posées aussi portent sur la quantité, sur le volume. Elles portent sur la technique, la technique de l'eau de javel par rapport à l'électrochloration. La question de la

température de rejet de cette eau, et y a-t-il des techniques pour réduire l'utilisation d'eau de javel dans la technique que vous prenez ?

On constate, on le sait, que sur d'autres installations de traitement de gaz, la consommation d'eau de javel est bien inférieure à celle que vous avez ou que vous utilisez actuellement. Voilà un peu quelles sont les questions que je vous pose pour vous permettre de lancer ce débat.

Monsieur BREBAN

Merci. Donc, effectivement, ce n'est pas la première séance, donc ce qu'on a voulu dans cette présentation, c'est bien répondre en fait aux questions que vous avez posées. Et je voudrais confirmer ce que vient de dire Monsieur DUBOUT, c'est qu'effectivement dans notre projet, quand on l'a mené au départ, on part sur un projet avec des idées préconçues et pour nous, la question de l'eau n'était pas aussi aigüe que celle que vous avez présentée. Donc, en fait, on a un peu revu à la fois notre présentation et nos études pour regarder et vous expliquer au mieux ce qu'on faisait avec l'eau de mer. Je laisserai Monsieur LEGRAS, que je présente, de Créocéan, qui nous assiste donc dans tout ce qui est lié aux impacts maritimes.

Mon souhait, c'est de répondre à ces questions et donc de voir deux sujets principaux qui découlent d'abord du traitement de l'eau de mer de la regazéification. Ce sont toutes les questions que vous avez abordées. Mais aussi, de l'impact de la construction d'un nouvel appontement ou de la rénovation de l'ancien, qui est le deuxième sujet que je voudrais aborder ce soir, qui concerne bien sûr l'espace maritime de la darse numéro 1.

Donc, tout d'abord, revenons sur le traitement de l'eau de mer de regazéification. Les questions que vous avez posées dans les séances précédentes, c'était donc : pourquoi utiliser l'eau de javel ? D'où vient-elle ? Il y a eu une question sur : qu'est-ce que l'électrochloration, faites-vous de l'électrochloration à Fos Tonkin ou pas ? Et bien sûr, quels sont les impacts de cette chloration sur le milieu marin.

Donc, tout d'abord, rappelons rapidement notre installation. Comment nous utilisons l'eau. L'eau, qui effectivement est pompée dans le canal d'Arles à Fos. Donc, là, il y a la flèche qui vous indique où elle est pompée. Elle est filtrée, pour enlever les corps étrangers qui pourraient s'y trouver. Et effectivement, c'est à cet endroit-là que nous injectons de l'eau de javel. Après, c'est un passage dans nos regazéifieurs à ruissellement. Je vous montrerai une photo après. Il y a un ruissellement de l'eau, tout simplement, le long d'une paroi. Et après, nous rejetons cette eau par deux endroits différents, soit le long de la clôture, premier rejet d'eau, ou soit par une roubine qui va dans la roubine des platanes et après dans la darse 1. Dans tous les cas, on se retrouve dans la darse 1.

Donc, voilà. Ce que je voudrais vraiment souligner, et c'est pour cela qu'au départ on ne pensait pas que cela serait le sujet prépondérant, c'est qu'avant le projet ou après le projet, nous pompons exactement le même volume d'eau. Donc, le projet ne change rien sur l'eau pompée et l'eau de regazéification. Néanmoins, il y a un projet donc et puis nous sommes là devant vous pour répondre à ces questions.

Pourquoi utiliser l'eau de javel ? C'est pour éviter la prolifération d'organismes dans les circuits et les échangeurs. Vous avez la photo de l'échangeur. C'est très simple, c'est très basique en fait comme échange. Ce sont des panneaux verticaux en alliage d'aluminium et on fait ruisseler l'eau de mer le long de ces panneaux. Donc, là, vous voyez l'eau de mer qui ruisselle. Elle vient du haut.

Elle ruisselle le long du panneau et ensuite, elle est récupérée dans un canal et rejetée dans la darse 1. Je voudrais souligner qu'injecter de l'eau de javel, c'est vraiment aujourd'hui de notre point de vue la meilleure technique disponible. Je ne dis pas que demain, on n'en trouvera pas de meilleure mais quand on regarde les terminaux dans le monde, quand on regarde les gens qui ont besoin d'utiliser de l'eau de mer, c'est la meilleure technique disponible pour éviter cette prolifération. C'est un moyen qui est reconnu, qui a déjà été étudié et qui a été prouvé. Alors, les études continuent d'ailleurs. Parce que ce n'est pas si simple que cela, c'est vrai. Donc, les études continuent, sont approfondies, mais aujourd'hui, je ne connais pas de meilleur moyen pour pouvoir éviter cette prolifération. Donc, voilà pourquoi on utilise l'eau de javel.

Deuxième question : d'où vient l'eau de javel ? On nous avait posé la question : « il y a d'autres terminaux méthaniers qui utilisent l'électrochloration. Vous, que faites-vous ? » On a résumé cela sur ce petit schéma. Le but, c'est bien d'injecter de l'eau de javel, c'est le petit carré que vous avez au milieu. On injecte de l'eau de javel. Il y a deux moyens. A Fos Tonkin, nous achetons l'eau de javel chez Arkéma, qui est situé à six kilomètres du terminal de Fos Tonkin, donc tout proche. Il y a deux kilomètres à faire sur la RD268 et ils sont chez nous. Et donc, ils déchargent l'eau de javel dans un réservoir et après, nous, nous utilisons ce réservoir pour injecter l'eau de javel dans nos tuyaux.

L'autre façon de faire, qui n'est pas celle de Fos Tonkin, c'est l'électrochloration. Par contre, nous la connaissons très bien puisque nous l'utilisons à Fos au Cavaou, et nous l'utilisons aussi à Montoir de Bretagne. Elle est assez classiquement utilisée dans d'autres terminaux. En quoi cela consiste ? On fait une électrolyse de l'eau. Donc, avec de l'électricité, on fait une électrolyse de l'eau qui permet de produire de l'eau de javel qui est stockée dans un réservoir. Mais au final, que ce soit la méthode de Fos Tonkin ou celle d'autres terminaux, on injecte au bout du bout la même quantité de chlore actif dans nos tuyaux. Donc, deux façons de faire pour un même résultat final.

Donc, la question qui était posée également, et qui est importante, bien sûr, c'est : quel impact a cette eau de javel sur le milieu puisque nous rejetons cette eau de mer dans la darse 1 ? Alors, juste avant, parce que vous avez posé une question, on ne l'a pas préparée mais j'aimerais bien que Monsieur LEGRAS y réponde, c'est : ce que nous aspirons. Est-ce de l'eau de mer ou de l'eau du Rhône, de l'eau saumâtre ? Je vais laisser Romain LEGRAS répondre à cette première question et après vous parler des impacts de la chloration de l'eau de mer que nous utilisons sur le milieu.

Monsieur Romain LEGRAS, Expert d'Elengy (Créocéan)

Bonsoir. Sur cette question de la qualité de l'eau en termes de salinité qui est pompée, c'est vraisemblablement de l'eau saumâtre. Les analyses que nous avons faites prouvent qu'elle serait même plus salée que douce. Seulement, nous avons plusieurs contraintes, plusieurs influences sur cette zone-là puisque nous avons le canal d'Arles qui est donc d'eau douce et nous avons les arrivées du golfe de Fos qui arrivent par la darse. Seulement, nous avons aussi à tenir compte de l'écluse de Barcarin qui a une fréquence d'ouverture qui est relativement aléatoire et qui n'est pas continue. Donc, je dirais que l'eau pompée est pompée à moins quatre mètres. Elle n'est pas salée. Elle est saumâtre. C'est difficile à dire parce que ce n'est pas permanent, voilà, d'autant plus que vous savez que l'eau salée, donc, ayant une densité plus forte que l'eau douce est plus profonde que l'eau douce qui, elle, reste en surface. Donc, je dirais que c'est variable.

Monsieur DUBOUT

A quelle profondeur vous pompez ?

Monsieur LEGRAS

Moins quatre mètres. Enfin, ce n'est pas moi qui pompe. A moins quatre mètres.

Monsieur DUBOUT

Est-ce qu'elle serait électrolysable ? Je ne sais pas si le terme est français. Cette eau, compte tenu de sa nature, pour faire - parce que l'eau douce ne donnera pas de l'eau de javel. Oui ?

Monsieur BREBAN

Très rapidement, en fait, nous n'avons pas – historiquement, on avait choisi la livraison d'eau de javel par camions de chez Arkéma. On ne s'est pas posé cette question. Donc, je pense qu'en tous cas nous pouvons nous la poser. Nous pouvons regarder. L'eau est effectivement salée, comme le disait Monsieur LEGRAS. Cela serait à vérifier mais je n'ai pas la réponse toute faite, ce sera à vérifier.

Monsieur LEGRAS

Donc, effectivement, nous avons à la demande d'Elengy réalisé à la fin du mois de mai dernier, mai 2010, une étude globale sur la zone maritime du pourtour du terminal méthanier de Fos Tonkin. Donc, cette étude globale, elle a concerné à la fois le champ proche de l'aspiration, que vous voyez au nord, le champ proche du rejet au nord-est, et je dirais ce que j'appelle un « champ moyen » du rejet et de l'aspiration au sud.

Cette étude globale, elle a consisté principalement en une caractérisation du milieu marin en termes de qualité. En termes de qualité, nous avons l'habitude selon notre expérience, d'analyser des compartiments qui accumulent d'éventuelles contaminations. C'est-à-dire que l'intérêt, c'est de voir l'impact, en l'occurrence du terminal, depuis des années.

Donc, nous avons choisi pour cette étude deux compartiments principaux qui sont les sédiments marins, qui se trouvent évidemment sur le fond, qui sont dans cette zone caractérisés de sédiments très fins, ce qui donc favorise l'accumulation d'éventuels contaminants. Donc, cela, ce sont les prélèvements jaunes que vous voyez.

Et d'autre part, nous avons étudié les moules sauvages qui se trouvent sur les rochers ou sur les appontements de la zone. Donc, cela, ce n'est pas très lisible mais ce sont les points verts que vous voyez, donc, qui sont répartis autour de la zone.

Donc, à partir de ces deux compartiments, et nous avons aussi analysé l'eau interstitielle des sédiments, c'est très important. A partir de ces compartiments, sur ces compartiments, nous avons réalisé plusieurs types d'analyses. Nous avons cherché les contaminants qu'on trouve habituellement dans les ports, donc les métaux lourds, les PCB, les hydrocarbures, les composés à

base d'étain qui sont principalement contenus dans les peintures sur les bateaux, les paramètres azotés, phosphorés, qui peuvent être rejetés par rapport à la matière organique et ce qui est rejeté par le rejet de Fos Tonkin, donc les effets éventuellement du chlore.

Donc, pour ceci, là, vous avez quelques illustrations de notre mission de terrain. Donc, vous voyez en haut à gauche une benne qu'on appelle une benne Van Veen, qui nous sert depuis une embarcation de surface à prélever les sédiments qui sont situés dans les 20 ou 30 premiers centimètres de la colonne sédimentaire. Là, vous voyez en bas les résultats, enfin le prélèvement en lui-même. Et vous avez donc à droite les prélèvements de moules sauvages que nous avons effectués par plongeurs le long des berges de la zone d'étude.

Donc, globalement, sur les contaminants dont je vous ai parlé tout à l'heure, à savoir les métaux lourds, les PCB, les hydrocarbures, les composés à base d'étain, on n'a pas trouvé de contamination avérée hormis un ou deux paramètres qui dépassent légèrement les normes mais vraiment, c'est à la marge. Concernant le chlore, nous avons recherché donc le chlore total, qui sont les principales résultantes de la décomposition de l'eau de javel dans l'eau de mer, et là aussi, que ce soit dans les moules ou dans l'eau interstitielle des sédiments, nous n'avons pas détecté ces composés.

Je précise que nous avons fait les prélèvements, mais nous envoyons l'ensemble des sédiments, de l'eau, des moules à un laboratoire agréé par le Ministère de l'Environnement. C'est une précision importante.

Monsieur BREBAN

Je voudrais continuer la présentation pour parler des deux options de rénovation ou de construction du nouvel appontement. Et donc, répondre aux questions : pourquoi rénover l'appontement ? Et aussi : quels sont les impacts en particulier du dragage sur le milieu marin dans le cadre du nouvel appontement qui nécessiterait un dragage.

Donc, je rappelle que nous souhaitons moderniser les conditions d'amarrage des navires. C'est un appontement qui a été construit en 1972. Maintenant, on souhaite, du fait de l'augmentation de la taille des navires, aussi, les techniques ont évolué, rénover l'amarrage de notre appontement.

Monsieur DUBOUT

L'augmentation de la taille des navires ? Vous nous avez dit qu'ils ne bougeaient pas.

Monsieur BREBAN

L'augmentation passée. Ils ne bougeront pas par rapport à aujourd'hui. Les premiers bateaux qui sont arrivés à Tonkin, ils faisaient 35 000 à 45 000 mètres cubes. Aujourd'hui, on reçoit des 75 000 mètres cubes mais effectivement, ils ne bougeraient pas.

Monsieur DUBOUT

D'accord.

Monsieur BREBAN

Voilà. Et donc, il y a deux possibilités, soit construire un nouvel appontement, c'est la ligne rouge la plus proche qui est à l'est, en fait, du terminal, ou rénover l'appontement à la place de l'existant.

Donc, avant de parler d'impact, je voudrais revenir sur les avantages et inconvénients des deux solutions et rappeler aussi qu'à ce stade-là, nous n'avons pas encore choisi la solution. Déjà, d'une part, parce que les études, par exemple que vous a présentée Romain LEGRAS et les études qu'il va vous montrer aussi après, ce sont des résultats qu'on a eus très récemment. Ils nous aident à prendre une décision mais également, l'intérêt dans les questions qui seront posées par la salle, et les préoccupations qui sont mises en avant, peuvent aussi orienter notre choix.

L'option 1 pour l'appontement c'est la construction d'un nouvel appontement à l'est. Dans ce cas-là, le coût serait d'environ 25 millions d'euros. L'avantage, c'est qu'on construit un appontement qui est loin de l'appontement actuel, donc on continue à exploiter le terminal pendant la construction. Donc, c'est vrai que c'est plus facile de construire indépendamment de l'appontement actuel. Et on peut poursuivre ainsi l'exploitation de l'appontement actuel. L'inconvénient, c'est qu'effectivement, il y a un dragage qui est nécessaire parce que vous voyez qu'à l'endroit où est le nouvel appontement, les fonds ne sont pas assez importants pour recevoir les navires. Donc, il faudrait draguer une certaine quantité de sédiments et même de rochers pour permettre aux navires de venir.

Et également, il y aura une étude à approfondir sur la modification de la courantologie puisque vous voyez qu'il y a la roubine des platanes qui débouche proche de cet appontement et donc il faut approfondir le sujet de la courantologie. Donc, cela, c'est l'option 1.

L'option 2, c'est de rénover l'appontement actuel en conservant le poste d'amarrage principal, le poste d'accostage, qui est la partie centrale, et donc le coût de cette rénovation serait de 16 millions d'euros. Donc, l'avantage, c'est qu'on conserve une partie du poste actuel et on minimise aussi fortement tout nouvel impact dans la darse puisqu'il n'y a pas de dragage nécessaire. Et les nouvelles installations qui seraient mises sur l'eau seraient faites sur pieux, donc avec un minimum d'impacts sur le milieu. L'inconvénient, ce sont des contraintes sur l'exploitation du terminal actuel. Donc, cela voudrait dire qu'il faudrait, pendant certaines périodes, pas à toutes, ce sont uniquement certaines périodes, ne pas recevoir une partie des navires. Donc, on ne recevrait pas environ (on estime) à 20 navires qui ne pourraient pas être reçus, ce qui fait un manque à gagner de 10 millions d'euros. Cela veut dire que globalement, le coût total du projet, compte tenu de ce manque à gagner, serait équivalent au coût d'un appontement neuf.

Donc, ce sont vraiment ces sujets-là que nous souhaitons approfondir pour avoir une décision finale sur le choix de ces deux solutions. Donc, ce que l'on voit, c'est qu'en termes d'impact sur l'environnement, c'est le sujet de ce soir, la rénovation de l'appontement actuel n'a pratiquement pas d'impact et donc, on voudrait faire un focus sur l'aspect de l'appontement nouveau qui est principalement celui du dragage. Et là, je laisse la parole à Romain LEGRAS pour aborder ce sujet.

Monsieur LEGRAS

En avant-propos, je veux bien souligner que nous sommes vraiment, qu'Elengy nous a demandé une étude de pré-faisabilité. Alors, c'est une sorte de (pour m'approprier un anglicisme) de *go/no go*. C'est-à-dire en gros que c'est : « est-ce qu'on y va, est-ce qu'on continue à réfléchir ou pas ? »

Donc, en complément de ce qu'on a fait sur l'état initial et global de la zone d'étude, nous avons réalisé particulièrement au droit de l'extrémité du projet de nouvel appontement un carottage sur la colonne sédimentaire.

Alors, un carottage, qu'est-ce que c'est ? C'est toujours pareil, avec le même bateau que vous avez vu tout à l'heure, nous faisons descendre gravitairement cet instrument, qui est un carottier gravitaire et par la gravité, donc, il y a la carotte sédimentaire qui s'insère dans le tuyau en inox que vous avez là. Pourquoi une carotte ? Tout simplement parce que les sédiments, certainement, seront dragués sur une profondeur relativement importante, que nous ne connaissons pas à l'heure actuelle. C'est pour cela que nous sommes toujours dans la pré-faisabilité.

A partir de cette carotte, nous avons réussi à faire une carotte d'un mètre à peu près, un mètre de profondeur, sur laquelle nous avons identifié deux strates à peu près différentes même si nous sommes globalement dans du sédiment très fin comme je le disais tout à l'heure. A partir de ces deux strates, nous avons réalisé des analyses précises qui rentrent dans le cadre d'un arrêté qui nous indique si nous pouvons, à la fois draguer, mais ensuite éventuellement immerger ces sédiments dans des zones appropriées qui sont ou qui devront être définies.

Donc, les résultats de ces analyses sont bonnes. C'est à l'image un peu de ce que je vous ai dit tout à l'heure au niveau de la qualité. On a un léger dépassement sur un paramètre, mais qui n'est pas considéré comme significatif et qui ne pourrait pas empêcher, si toutes les conditions étaient réunies, un dragage et une immersion. Cependant, nous sommes toujours dans la pré-faisabilité. Il existe des données. Nous n'avons pas toutes les données, notamment en termes de volume précis, ou comme je l'ai dit de profondeur. Pour vraiment considérer une étude de dragage complète il faudra réaliser ces carottages plus profondément et sur d'autres points du site. Donc, c'est pour cela que pour l'instant, je dirai qu'on peut continuer à réfléchir sur le dragage.

Au niveau du second appontement, le dragage, vous savez, on peut imaginer deux sortes d'impacts : les impacts directs, c'est-à-dire qu'on va draguer sur une zone et on va détruire la zone, quelque part, « détruire », même si le mot est fort, un va draguer la couche sédimentaire, on va l'enlever et on va la mettre ailleurs. Donc, cela, c'est l'impact direct.

Par ailleurs, il existe un impact indirect, c'est-à-dire que là, nous avons une zone avec une profondeur donnée et une configuration donnée. Si vous enlevez un certain nombre de milliers de mètres cubes de sédiments, vous allez changer complètement la configuration de la zone, notamment en termes hydrodynamiques.

Donc, ce que nous pouvons conclure, toujours en pré-faisabilité, c'est que nous avons fait une prospection en plongée, quand nous avons fait les prélèvements de la zone. Donc, ces observations très difficiles, puisqu'il y a une turbidité très impressionnante, une visibilité très faible, mais de ce que nous savons de la zone, les observations que nous avons faites, nous concluons que la zone sous le nouvel appontement, donc l'impact direct, est relativement pauvre. Pour vous situer, de vase qui ne présente pas un intérêt particulier. Ce sont des vases que nous retrouvons dans toutes les surfaces des darses du port, la darse 2, la darse 1, la darse Sud.

En impacts indirects, donc, ce qui pourrait être provoqué par le dragage, c'est-à-dire une modification de courants, qui pourrait entraîner un engraissement, une érosion de la côte, il faudra réaliser, en plus des carottages complémentaires dont je vous ai parlé tout à l'heure, des mesures de courants ainsi que des modalisations numériques qui nous apprendront si oui ou non on a un impact sur le reste de la zone par cette modification de courant. En faisant très attention à une zone qui est à

peu près à 700 mètres du nouvel appontement, qui est une zone d'herbier dite « zostère » qui, elle, ces herbiers sont une espèce protégée, dont il ne faudra pas provoquer la destruction.

Monsieur DUBOUT

D'accord. Très bien, merci. Avant de donner la parole à la salle, je vais peut-être demander à Madame BASSUEL si elle a un commentaire à faire sur le sujet.

2. Intervention de la DREAL

Madame Sylvie BASSUEL, Chef du Pôle Evaluation environnementale des projets au Service Biodiversité, Eau et Paysages (SBEP), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Je dirais que pour tous ces aspects prélèvements, rejets, travaux dans le milieu marin, ils feront l'objet d'autorisations spécifiques au titre de la législation sur l'eau, instruites par la Direction départementale des territoires et de la mer, le service police de l'eau en charge de la police de l'eau. Et bien sûr, à cette occasion-là, seront définies toutes les mesures propres à la préservation du milieu. Et puis, en amont, bien sûr, les modalités constructives, les modalités d'aménagement les plus propres à préserver le milieu. Et dans cette étude seront comparées, au titre de l'étude d'impact, seront comparées les diverses solutions avec leurs avantages et leurs inconvénients respectifs, de façon à orienter les choix. C'est un autre aspect aussi, l'étude d'impact, qui fait partie intégrante du dossier de demande d'autorisation. Elle est là pour, je dirais, montrer, démontrer au public, puisque cette étude d'impact, elle est destinée au public, pour démontrer que la solution qui est retenue *in fine*, proposée par le maître d'ouvrage, a intégré au mieux les préoccupations d'environnement.

Monsieur DUBOUT

Là, vous définissez effectivement ce qui arrivera après. Mais ma question, c'était : avez-vous un commentaire sur la biodiversité marine en l'état actuel des choses, c'est-à-dire pas uniquement d'ailleurs sur la question de l'appontement, qui est un des éléments, mais aussi sur la question des rejets, sur la question de comment analysez-vous ? Je suppose que la DREAL a un avis sur le sujet. Comment analysez-vous la sensibilité de cette zone aux rejets, aux pompages et aux rejets ?

Madame BASSUEL

Je dirais qu'en matière d'appréciation des enjeux de biodiversité marine, il est procédé de la même façon que pour la biodiversité terrestre. Il y a des espaces dans ce secteur de Fos qui ont encore une très grande valeur. Ce sont notamment les zones d'herbiers. Alors, bien sûr, elles sont plus étendues dans les secteurs moins perturbés. Ici, on est dans la darse. Mais on voit qu'il persiste encore des herbiers. Donc, les grandes espèces d'herbiers, ce sont les zostères, les cymodocées, les posidonies bien sûr. Donc, à l'intérieur de la darse, il n'y a pas d'herbier de Posidonie important mais par contre on a cette zone à l'est qui est un peu moins, d'ailleurs, un peu moins droite, un peu plus naturelle dans sa configuration, qui est occupée par des zostères et des cymodocées.

Alors, l'importance de ces herbiers pour la vie marine, ils sont primordiaux puisque ce sont les habitats préférentiels dans lesquels les poissons viennent frayer, les petits poissons viennent se

développer. Donc, ils sont vraiment à l'origine, je dirais, de tout le cycle, notamment pour les poissons aquatiques.

Concernant les prélèvements et les rejets, il y a bien sûr à la fois l'aspect courantologie et l'aspect également qualité des rejets. Donc, aujourd'hui, la biodiversité est ce qu'elle est au sein de la darse. Le maître d'ouvrage nous dit que les rejets ne devraient pas évoluer mais c'est vrai que dès qu'il y a un projet nouveau, on doit se poser la question : est-ce qu'il y a une amélioration qui est possible ? Et cette question-là, on se la posera et on attendra des réponses de la part du maître d'ouvrage sur des améliorations possibles par rapport à l'existant. Mais pour cela, il faut disposer d'un état initial solide concernant...

Monsieur DUBOUT

Liquide, en l'occurrence !

Madame BASSUEL

Liquide, en l'occurrence, concernant ces milieux.

Monsieur DUBOUT

La question, effectivement, que je souhaitais poser, c'est : avez-vous envisagé, toutes choses étant égales par ailleurs, une réduction de la consommation de produits chimiques et en particulier d'eau de javel ? Vous nous avez dit, je crois, il y a une ou deux réunions, que c'était un peu plus de deux mètres cubes par jour de consommation d'eau de javel.

Monsieur BREBAN

Au total, en eau de javel qui est concentrée à 13 %, c'est 850 mètres cubes sur toute l'année. Donc, c'est effectivement à peu près 2,50 mètres cubes par jour.

Donc, effectivement, on a dans notre Direction de la recherche, à GDF Suez, un sujet que nous instruisons, c'est-à-dire, nous, Elengy, nous demandons à notre Direction de la recherche, et ils sont en cours, d'étudier une possibilité d'injection pulsée. C'est-à-dire qu'au lieu d'injecter en continu de l'eau de javel, on l'injecterait de manière complètement discontinue en fonction de certains paramètres qui sont en train d'être mis en évidence, donc je n'ai pas de détails suffisants. Mais en tous cas, pour réduire l'eau de javel injectée de l'ordre de 30 % à 50 %. Donc, c'est très notable en réduction et cela, on espère bien pouvoir le mettre en œuvre dans le cadre du projet.

Donc, effectivement, pour nous, cela nous paraît être la solution la plus prometteuse. D'autres solutions, mais qui sont vraiment en termes de recherche et développement, c'est d'autres produits. Le problème, c'est que ces autres produits sont des produits récents, dont on ne connaît pas bien les impacts à long terme sur l'environnement. Donc, nous préférierions la solution de l'injection pulsée avec une réduction notable de l'eau de javel injectée par rapport à aujourd'hui.

Monsieur DUBOUT

Y a-t-il des questions ? Monsieur MOUTET, Monsieur DEL CORSO, Monsieur RAIMONDI.

Monsieur MOUTET

Une question qui n'est pas directement liée à l'impact du Tonkin mais qui pourrait l'être s'il y avait toutefois dragage. C'est sur l'immersion des rejets dragués qu'il y a eu auparavant, qui soi-disant, j'ai entendu dire qu'il y avait des problèmes. L'immersion des rejets de darse 2 dans le golfe, qu'il y aurait des problèmes. Est-ce que vous êtes au courant, Madame ?

Monsieur DUBOUT

La question est posée au Grand Port.

Monsieur MOUTET

Je crois que c'est Madame qui s'occupe justement de cela.

Monsieur DUBOUT

Oui, pardon.

Madame BASSUEL

Je pense que le service police de l'eau et le service maritime seraient plus en capacité de répondre sur ces aspects-là. Pour l'instant, dans l'état de ma connaissance du dossier, je n'ai pas les éléments montrant qu'il y ait des problèmes mais bien sûr, cela fera partie des échanges que nous aurons avec le service police de l'eau, du suivi de l'évaluation environnementale qui sera réalisé par le maître d'ouvrage.

Monsieur DUBOUT

Que veut dire « avoir des problèmes » ? Est-ce que cela veut dire, comme je le croyais, que les casiers sont pleins ? Qu'est-ce que ce cela veut dire ?

Monsieur MOUTET

Apparemment, ou on n'est pas au bon endroit où cela a été vidé ou des choses comme cela. Si déjà Madame n'est pas au courant, c'est bien dommageable. Ou il n'y a pas de problème du tout, mais s'il y a des problèmes...

Monsieur DUBOUT

Monsieur MOUTET, on ne peut pas vous répondre ce soir. Ce que je vous propose, c'est qu'on va poser la question et on vous répondra.

Monsieur MOUTET

Voilà, merci. Ensuite, il y avait Monsieur DEL CORSO.

Monsieur DEL CORSO

Donc, j'ai plusieurs questions. D'abord, une tentative de réponse à la question que vous posiez sur le procédé d'électrochloration des eaux saumâtres. Ce procédé d'électrochloration, je ne suis pas spécialiste du domaine, mais c'est un procédé qui est utilisé pour les eaux potables, pour potabiliser de l'eau, par exemple dans les piscines où on est sur des taux de sel dans l'eau qui sont très faibles. Donc, il n'y a pas besoin d'énormément de sel dans l'eau pour utiliser la technique de l'électrochloration. Toutefois, en fait, qu'on mette de l'eau de javel ou qu'on agisse par le procédé d'électrochloration, le résultat est le même, c'est qu'on libère du chlore actif, qu'on appelle le chlore actif.

Et ce chlore va – théoriquement, on est à deux milligrammes par litre pour avoir l'effet d'antifouling et jusqu'à 0,5 milligramme par litre, donc déjà il faut diluer quatre fois, on a des effets qui sont totalement létaux pour la plupart des planctons.

Ensuite, le problème, c'est que souvent, ce qui est analysé en sortie au niveau du rejet dans le milieu, c'est le chlore actif. Or en fait, si l'industriel a bien travaillé, du chlore actif, il ne doit plus y en avoir. Le chlore actif, il a réagi avec la matière organique, avec les êtres vivants qu'il y a dans l'eau qui est pompée, parce que même si elle est filtrée il reste encore de nombreux microorganismes dans cette eau. Et donc, le chlore actif ne se retrouve pas.

Par contre, ce qui se passe, c'est que le chlore, une fois qu'il a réagi avec la matière organique, il va avoir une évolution sous forme de chloramines. On en a déjà parlé. Et également, des substitutions par le brome, et c'est peut-être pour cela qu'on n'a pas retrouvé du tout de chlore dans les sédiments ou dans l'eau, ou dans les moules.

Ensuite, sur la meilleure méthode, moi, je ne suis pas trop d'accord sur le fait qu'on dise que c'est aujourd'hui la meilleure méthode. C'est une méthode qui vient, depuis très peu de temps, cela a été annoncé dans la presse, qui est totalement bannie aujourd'hui au niveau des Etats-Unis puisque c'est une méthode qui était utilisée pour les centrales nucléaires. Et donc, on se demande pourquoi, aux Etats-Unis, on est en train de revenir en arrière sur cette méthode là et pourquoi nous, on est encore en train de prôner qu'elle est idéale.

Des systèmes qui permettent d'éviter le rejet de chlore, on en a déjà cité aussi. Mais bon, comme a dit Monsieur le Maire, s'il faut marteler, on va les répéter. Il y a des échangeurs thermiques. On pourrait imaginer par exemple, avoir un circuit en eau de mer ou en autres, qui soit fermé, et qui soit après réchauffé par un système soit d'échangeur thermique avec l'eau de mer, soit de réchauffement solaire, notamment par exemple la zone qui va être abandonnée, la zone qui va être démolie et abandonnée représente je ne sais pas, à peu près une petite dizaine d'hectares. Elle pourrait être

recouverte de tuyaux noirs qui réchaufferaient de l'eau ou d'un bassin qui réchauffe de l'eau et qui permette d'utiliser l'énergie solaire pour réchauffer l'eau nécessaire à la regazéification.

D'autres systèmes : l'antifouling, aujourd'hui, il y a des méthodes de surface, de traitements de surface. On utilise cela notamment, c'est du domaine encore de la recherche mais pourquoi pas ? Ce sont des traitements qui sont faits notamment sur les filets de pêche pour éviter le fouling des filets de pêche. Ce sont des revêtements. C'est sûr que c'est encore du domaine de la recherche mais cela pourrait être essayé. Sinon, il y a la bonne vieille méthode, c'est de brûler du gaz pour réchauffer et regazéifier le GNL. Cette méthode, quand on en a parlé, on nous a dit « oui, mais vous comprenez, brûler du gaz, cela veut dire dégager du CO₂ et comme nous, on souhaite dégager le moins de CO₂ possible dans notre procédé, on ne veut plus brûler du gaz. Moi, j'aimerais demander : est-ce que dans le bilan carbone des terminaux méthaniers, on a pris en compte tout le CO₂ que les phytoplanctons, donc les microalgues, ne vont plus pouvoir fixer parce qu'elles seront tuées par l'eau de javel ? Et d'une ? Et de deux, tout le CO₂ qui va être libéré par la décomposition de cette matière organique morte. Je ne pense pas que ce CO₂ –là soit pris en compte dans le bilan carbone des terminaux méthaniers.

Ensuite, juste une question de détail : quel volume est quelle salinité est pompé ? Voilà.

Monsieur DUBOUT

Merci. Pouvez-vous donner quelques détails ?

Monsieur BREBAN

Il y a beaucoup de questions. Je ne sais pas si je les ai bien notées toutes. Tout d'abord, je voudrais dire, un peu redire ce qu'on avait dit à la séance précédente, c'est-à-dire que vous parlez par exemple de la méthode avec échangeur thermique en circuit fermé. Donc, c'est une méthode effectivement qui est la meilleure. Enfin, c'est vrai que ce serait la meilleure puisqu'en particulier, si on fait un échange avec un industriel – nous, nous le faisons déjà avec Air Liquide. Donc, nous avons expliqué à la dernière séance qu'il y avait en gros de l'ordre de 5 % de la puissance installée qui permettait des échanges avec Air Liquide. Cela, c'est la puissance installée. En fait, nous, quand on a des échanges à faire, on privilégie cette méthode-là par rapport aux autres. En fait, au bout d'un an, et on ne l'avait pas à la dernière séance, on l'a calculé depuis, si on fait le bilan de l'utilisation de ce circuit fermé avec Air Liquide, c'est en fait 30 % de l'énergie dont nous avons besoin pour regazéifier le GNL qui provient d'une boucle fermée avec Air Liquide.

Donc, c'est vrai que c'est la solution idéale puisqu'Air Liquide a besoin de froid et nous on a besoin de chaud et donc, ce que je peux déjà vous dire, c'est qu'il y a 30 % de notre besoin calorifique qui provient de cet échange en boucle fermée.

Monsieur DUBOUT

Monsieur BREBAN, sur ce point-là, sur le point des frigories et des calories et de l'échange thermique, il faut savoir que nous avons été saisis par FIDEA d'une demande d'expertise complémentaire sur justement la possibilité d'avoir des systèmes différents et des boucles fermées en particulier, et puis d'autre part la possibilité d'avoir (cela a été évoqué, d'ailleurs, dans certaines

réunions) un système d'écologie industrielle qui permettrait de mettre en rapport des consommateurs de frigories et des consommateurs de calories.

Alors, comme il s'agissait d'une demande formelle, elle a été envoyée à la Commission nationale qui a tranché. C'est tout récent puisque cela s'est passé mercredi ou même hier. Cela s'est passé hier. Et la Commission a dit que c'était trop tard, parce qu'on n'avait pas le temps de faire une expertise complémentaire, parce que c'est quelque chose qui prend beaucoup de temps. On avait dit que ce n'était d'ailleurs pas avant – que cela devait être demandé avant fin septembre.

Par contre, la Commission nous a demandé ce qu'on avait évoqué, compte tenu de l'intérêt de la question, de créer un atelier spécifique sur ce sujet. Donc, il va y avoir – on va vous demander, d'ailleurs, je le dis publiquement : les personnes qui pourraient être intéressées pour avoir un atelier qui va se réunir dans les jours et semaines à venir, dans lequel il y aura des industriels, il y aura probablement le Port, certainement d'ailleurs, et puis peut-être d'autres industriels pour voir si on peut répondre à cette question en parallèle du débat, de ces deux débats publics, puisque les deux investissements et les deux maîtres d'ouvrage sont concernés, sur ce sujet.

Donc, il y aura un atelier spécifique, atelier qui rendra ses conclusions lors d'une séance du débat public, ce qui permettra d'évacuer cette question. Elle sera traitée spécifiquement lors d'un atelier.

Monsieur BREBAN

Sans l'évacuer complètement, je voudrais juste redire que pour faire un échange en boucle fermée, il faut être deux. Nous, nous sommes prêts à contribuer. En tous cas, nous l'avons démontré avec Air Liquide, et c'était en 1972, à une époque où l'énergie n'était pas chère. Je pense qu'effectivement, s'il y a des solutions, nous sommes prêts, nous, en tous cas, à contribuer à des échanges avec d'autres industriels pour favoriser cette solution-là.

Ensuite, vous suggérez le réchauffage solaire sur la partie qui serait laissée libre par le démantèlement des deux petits réservoirs. Ce n'est pas une solution qu'on a pour l'instant étudiée. On peut regarder. La question que je me pose, mais je n'ai pas la réponse là, c'est qu'on échange des quantités d'énergie très importantes. C'est de l'ordre de plusieurs centaines de mégawatts. Donc, il faut voir si on peut faire, avec la surface rendue disponible, ce type d'échanges. En tous cas, nous, on s'engage à étudier des solutions dans cet objectif-là, c'est-à-dire si l'on peut trouver des solutions qui permettent de diminuer cette empreinte énergétique, et en particulier l'eau de mer pompée, pourquoi pas ?

Le traitement de surface, vous l'avez évoqué, je crois que vous avez confirmé également qu'il faut de la recherche. Nous, si on trouve des solutions adaptables à notre procédé, elles seront les bienvenues.

Brûler du gaz, c'est vrai que brûler du gaz, pour nous, et on a bien vu au début des séances communes qu'on a menées ici, c'est que la partie quand même pollution atmosphérique était quand même très sensible sur la région et pour nous, c'est vrai que ce n'est pas – cela ne nous paraît pas être la bonne solution. Vous évoquez un bilan carbone global. Donc, peut-être que, je ne sais pas si Romain LEGRAS pourrait dire si on peut facilement évaluer le CO₂ rejeté par la matière organique morte. En tous cas, si ce sont des choses qu'on peut faire, faire ce bilan carbone, nous sommes prêts à le faire pour avoir une idée des enjeux sur ce sujet-là. Donc, on n'est pas du tout fermés à faire

cette analyse de bilan carbone, parce que pour nous, il nous semblait de prime abord que c'était un bilan négatif. C'est-à-dire que brûler du gaz pour réchauffer du GNL, ce n'était pas la solution la meilleure. Mais après, ce sont des solutions sur lesquelles, nous, nous sommes ouverts. Puisqu'on a le moyen : on a une capacité installée de regazéificateurs par combustion qui existe mais qu'on n'utilise pas beaucoup parce que, de notre point de vue, cela a des contraintes sur l'environnement plus importantes. En tous cas, nous, on est prêts à examiner ce bilan carbone qu'aujourd'hui je ne sais pas faire. Alors, je ne sais pas, en termes de faisabilité ? En tous cas on peut se rapprocher, je suis prêt à en discuter, et regarder comment on peut faire un bilan carbone global. Donc, voilà, je crois que c'étaient les points principaux que vous avez abordés.

Monsieur DUBOUT

Monsieur LEGRAS voulait dire en deux mots, alors vraiment en deux mots.

Monsieur LEGRAS

Je voulais dire simplement que par rapport aux chloramines, Monsieur a raison, l'injection, la réaction de l'eau de javel avec l'eau de mer crée, en particulier, entre autres, des chloramines qui servent aussi à contribuer à l'effet biocide du système. Mais nous avons recherché dans les sédiments et les moules le chlore résiduel total qui comprend cette formation de chloramines.

Monsieur DUBOUT

Avant de redonner la parole à la salle, je voudrais d'abord demander au BRGM, mais j'ai bien suivi les personnes qui ont levé la main et Monsieur DEL CORSO ?

Monsieur DEL CORSO

Il restait une question sur le volume et la salinité de l'eau ou le delta, la fourchette de salinité de l'eau pompée.

Monsieur BREBAN

La température ? Ce n'était pas cela ?

Monsieur DEL CORSO

Non, c'était le volume et la salinité parce que vous disiez « saumâtre » mais c'est un peu imprécis.

Monsieur BREBAN

Je réponds juste à la question sur les volumes d'eau. Les volumes d'eau pompés annuellement, c'est de l'ordre de 100 millions de mètres cubes. Donc, c'est le volume annuel. Sur la salinité, je n'ai pas d'information là. On pourrait vous répondre par écrit si c'est nécessaire, à moins que Romain LEGRAS n'ait l'information.

Monsieur LEGRAS

On l'a mesurée. Je ne sais pas si je vais avoir une fourchette mais on l'a mesurée. Donc, je pourrai vous donner par écrit les résultats des mesures.

Monsieur DUBOUT

D'accord. Un mot du BRGM, c'est Monsieur DESSANDIER.

3. Intervention du BRGM

Monsieur David DESSANDIER, Directeur régional du BRGM

Simplement, peut-être, quelques éléments de cadrage avant d'aller plus dans le détail. Nous vous remercions de nous avoir sollicités. Votre demande spécifiquement, pour bien recadrer un petit peu les propos qu'on va tenir et pour ne pas paraître hors sujet, était sur le contexte géologique ?

Monsieur DUBOUT

Absolument.

Monsieur DESSANDIER

Le contexte hydrogéologique, la sismicité et les remontées des eaux.

Monsieur DUBOUT

Oui, sauf que la sismicité, on y reviendra.

Monsieur DESSANDIER

Voilà, elle sera traitée le 25 je crois, dans le thème « construction. »

Monsieur DUBOUT

Oui.

Monsieur DESSANDIER

Donc, quelques mots pour ceux bien sûr qui ne nous connaissent pas puisque nous sommes un petit établissement de recherche, d'environ 1 000 personnes, sous tutelle du Ministère de la Recherche. Nous sommes service géologique national et avons des compétences dans les domaines de

l'environnement, des sites et sols pollués, des risques naturels dont le sujet sismicité, et plus traditionnellement de levée de la carte géologique.

Donc, simplement, ce soir, mon collègue ici présent, Damien SALQUÈBRE, est hydrogéologue. Il a préparé une petite présentation qui est destinée à vous dresser une petite présentation très rapide du contexte géologique et hydrogéologique. Je le répète : on ne veut pas paraître hors sujet. C'était la demande. On a vu que ce soir, les questions étaient très biodiversité et pollution marine, essentiellement. On ne veut frustrer personne, bien évidemment. Je pense que le thème « sismicité », dans la réunion du 25, sera beaucoup plus chaud dans tous les sens du terme.

Monsieur DUBOUT

Sera plus « chaud », c'est le cas de le dire, ce sera un point chaud.

Monsieur Damien SALQUÈBRE, Hydrogéologue au BRGM

Merci. Bonsoir à tous. Effectivement, on va présenter un volet un peu complémentaire par rapport au milieu marin et aux eaux de surface, qui concerne donc la géologie, l'hydrogéologie, simplement pour redonner un peu le contexte géographique, on peut voir le secteur de Fos Tonkin, donc, en bout de darse 1 sur cette photographie aérienne. Voilà. Mais tout de suite, on peut passer à la partie géologie. Alors, sur cette diapositive, vous pouvez voir un extrait de carte géologique où simplement pour vous présenter les principales caractéristiques de la zone. Donc, vous voyez la Camargue, à l'Ouest, qui correspond au delta du Rhône. La plaine de Crau, donc, aux nord et nord-est, et également dans la partie est, ce qui apparaît en jaune, qui correspond à ce qu'on appelle le *substratum* géologique, c'est-à-dire que c'est en gros le soubassement géologique de la zone.

Tout ce qui apparaît en clair, à savoir la plaine de Crau et la Camargue, correspond à des zones d'alluvions, d'alluvionnements. Alors, qu'est-ce que c'est que ces alluvions ? Ce sont des sables, des graviers, donc des alluvions qui sont venus se déposer. Alors, d'une part, au niveau de la plaine de la Crau, qui correspond en fait à la paléo-Durance, comme on dit, c'est-à-dire un ancien cours de la Durance. Vous savez sans doute que la Durance rejoint le Rhône au niveau d'Avignon actuellement mais dans l'histoire géologique, la Durance est passée par là et a déposé ses alluvions dans la plaine. Voilà. C'est relativement récent dans l'histoire géologique, ces dépôts, cela correspond aux périodes glaciaires.

Et, un peu plus en aval, si l'on peut dire, vers le sud-ouest, le secteur de la Camargue correspond à des apports d'alluvions par le Rhône qui ont recouvert, donc, ces dépôts de la paléo-Durance.

Alors, ici, vous pouvez voir donc une vue en coupe avec sur la gauche, donc, vous voyez, c'est orienté vers le sud-ouest, c'est-à-dire en direction de Port-Saint-Louis et sur la droite, c'est vers le nord-est, en direction de la plaine de Crau. Et on peut voir ici le plongement des cailloutis de Crau, qui correspondent à des dépôts un peu plus anciens, et recouverts par ce qu'on a vu, les dépôts des alluvions du Rhône, qui correspondent à des matériaux plus de type sable et limon. Donc, voilà, cela permet de se représenter en coupe la géologie de la zone avec en soubassement géologique, ces formations dites du miocène (alors, c'est la période géologique, le miocène). C'est plus ancien et donc cela constitue bien le socle.

Pour regarder un peu plus localement, un peu plus précisément, sur le secteur, ce qu'on peut dire, c'est qu'en termes d'épaisseur, pour donner un peu un ordre de grandeur, les sables et limons, cela représente à peu près une dizaine de mètres. De zéro à dix mètres, on trouve les sables et limons du Rhône. Ce sont des granulométries assez fines, donc des formations meubles. Et une perméabilité globalement modérée. En comparaison avec les cailloutis de Crau que l'on trouve en dessous, donc cette fois-ci, à une profondeur de dix à quarante mètres environ, et là où la granulométrie est plus grossière, il s'agit de cailloutis, de galets et parfois qui sont cimentés. Donc, c'est ce qu'on appelle les « poudingues ». Donc, c'est-à-dire que dans ces cas-là, c'est une agrégation de galets, de sable, de cailloutis qui constitue un niveau dur. C'est de la roche, en fait.

Et en dessous, donc, au-delà, le *substratum* géologique, cela peut être des calcaires ou des grès, des formations gréseuses.

Maintenant, pour parler un petit peu d'eau souterraine, vous avez le même extrait géologique sous les yeux. La principale nappe de la région, c'est la nappe de Crau. Donc, sur l'ensemble de la plaine de Crau se trouve une nappe à faible profondeur, une nappe importante et de bonne qualité, qui s'écoule en direction du Sud-ouest, comme vous pouvez le voir par les flèches bleues, avec une émergence dans les secteurs des marais du Vigueirat et sur la zone de Fos. Cela a été évoqué tout à l'heure, d'ailleurs, c'est ce qu'on appelle les laurons, donc, ces résurgences d'eau douce sur cette zone. Toute la zone qui a été remblayée correspond à d'anciens marais. Et donc, ces résurgences existent toujours, il y a effectivement une remontée de la nappe, une résurgence à cet endroit-là.

Alors, en sachant qu'on a vu que les cailloutis de Crau se poursuivent en profondeur vers le Sud-ouest. Donc, il y a quand même une partie de ces eaux qui continuent à s'écouler, d'où les flèches en pointillés, et une eau qui devient saumâtre du fait de l'influence de milieux marins avec un biseau salé qui se met en place. On l'a vu avec l'eau salée qui est plus dense que l'eau douce et qui a tendance à s'introduire dans les terres.

Donc, on l'a vu, le principal aquifère de la région : la nappe de Crau. D'ailleurs, qui est captée pour l'eau potable, notamment pour les communes d'Istres, de Fos, le secteur de Ventillon. Donc, ce sont des captages qui se trouvent en position amont par rapport à notre zone. Et vers Port-Saint-Louis, effectivement, les cailloutis plongent en profondeur et, comme on l'a dit, le caractère saumâtre.

Maintenant, une petite précision avec une représentation très schématique mais qui représente assez bien le fonctionnement au niveau de la zone de Fos Tonkin. On peut voir que, au sein des sables et limons du Rhône qui recouvrent les cailloutis de Crau, même si la perméabilité est plus faible, c'est-à-dire que c'est moins favorable que la circulation des nappes souterraines, il y a quand même une saturation. D'où la présence d'eaux souterraines qui sont en équilibre avec le milieu marin et qui sont rechargées, si on peut dire, par la nappe de Crau qui vient en amont. Donc, c'est ce qu'on voit sur le schéma.

Par ailleurs, donc, il est figuré les eaux venant du Vigueirat, les canaux et les eaux de surface, qui peuvent également s'infiltrer et donc finalement cette nappe superficielle, qui est la première en partant de la surface, se trouve un peu sous l'influence de ces différents facteurs (milieu marin, nappe de Crau et canaux).

Simplement, en résumé, donc, on l'a vu, deux nappes souterraines, une nappe superficielle proche de la surface et la nappe plus profonde qu'on trouve dans les cailloutis de Crau. Voilà, qui sont recouverts par les sables et limons. Juste pour insister sur le lien étroit avec les autres surfaces, je crois que c'est cela qu'il est important de retenir. L'eau des nappes, de ces deux nappes finalement,

la nappe superficielle et la nappe de Crau qui se trouve en profondeur, est saumâtre du fait de l'influence marine, et donc je l'ai dit, effectivement, là, on peut avancer. L'influence multiple sur la nappe superficielle. Donc, voilà pour la partie géologie. Je ne sais pas si vous voulez qu'on enchaîne.

Monsieur DUBOUT

On va peut-être revenir sur des questions ?

Monsieur Philippe CHAMARET, Institut Eco-citoyen

Bonjour. Je voulais revenir sur la campagne d'échantillonnage chlore pour dire que le plan d'échantillonnage aurait pu prendre en compte des rejets aval comme Cycfos, comme le terminal méthanier de Cavaou, des rejets d'ArcelorMittal, qui peuvent être chargés en chlore et qui auraient permis de considérer une question environnementale qui est la teneur de l'eau en chlore sous un angle plus global, comme l'a précédemment dit Monsieur RAIMONDI. Voilà.

Et je voulais dire aussi, une deuxième remarque, sur le fait que vous dites qu'il n'y a pas de chlore parce qu'on ne le mesure pas. C'est peut-être un peu trop rapide. Il s'agit de limites de quantification. Ce n'est pas parce qu'on ne les mesure pas qu'il n'y en a pas. Voilà. Et peut-être, notamment, je pense que c'est dû à la question de l'accréditation COFRAC qui donne à ces mesures un caractère opposable, mais qui a également des limites de quantification importantes. Merci.

Monsieur DUBOUT

Pouvez-vous répondre, sur cela ? La remarque est judicieuse, de dire que ce n'est pas parce qu'on n'en mesure pas qu'il n'y en a pas.

Monsieur LEGRAS

J'ai bien dit qu'elles n'étaient pas détectées. Effectivement, vous avez raison, tous les labos ont des seuils de quantification qui sont aussi basés sur le non-impact sur le milieu.

Monsieur BREBAN

Je voudrais revenir juste – c'était une remarque, peut-être pas une question, sur l'idée de dire qu'il faut peut-être garder aussi les rejets des autres industriels. Donc, cela, c'est une question plus générale. Donc, nous, on n'est pas légitimes, bien sûr, pour faire cette étude-là. Mais si cette étude existe, nous, on y contribuera.

C'est-à-dire que nous, en tant qu'industriel qui utilisons l'eau de mer et qui effectivement y mettons du chlore, s'il y a une étude globale, on y contribuera. Mais on n'est pas légitimes pour la faire.

Monsieur DUBOUT

Madame BASSUEL ?

Fos-sur-Mer, le 14 octobre 2010

Madame BASSUEL

Je voudrais apporter une petite précision. Concernant les études d'impact, il est attendu en fin d'année des évolutions. Alors, c'est vrai que l'entrée en vigueur de ces nouveaux textes se fera à la mi-2011, notamment dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, mais d'ores et déjà, il est prévu que les études d'impact abordent cette notion d'impact cumulé avec d'autres projets. Alors, évidemment, là, on n'est pas dans ce cas d'impacts cumulés avec d'autres projets puisque ce sont des installations qui fonctionnent déjà. Il n'empêche qu'on doit être attentifs à ces effets cumulés sur le secteur et les textes le prévoient aujourd'hui.

Monsieur DUBOUT

C'est une demande récurrente, cela, de l'assistance, de prendre en compte les effets cumulés de toutes les industries qui sont présentes. Monsieur RAIMONDI ?

Monsieur RAIMONDI

Rapidement, une toute petite question, mais qu'on posera par écrit parce que je ne suis pas sûr que vous puissiez nous apporter la réponse. Vous avez parlé tout à l'heure, effectivement, de dragage. Donc, j'ai bien compris qu'il y avait différentes options. J'imagine qu'il y a des options où on va draguer plus que d'autres. Moi, la question qui est la mienne, c'est : dans l'option où on drague le maximum, je suppose qu'on peut déterminer un volume, même si effectivement on nous a dit tout à l'heure que ce n'était pas encore tout à fait le cas. Et la question que je pose au Port autonome : est-ce que les casiers de clapage qui sont au large du golfe de Fos seront suffisants pour absorber effectivement ces dragages-là ? Et peut-être d'autres, je ne sais pas s'il y en a d'autres de prévus ?

Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qui est prévu pour évacuer effectivement ces dragages ?

Monsieur DUBOUT

Madame DEVEZE ou Monsieur SPAZZI ?

Monsieur Renaud SPAZZI, Directeur de l'aménagement du GPMM

Bonsoir. Effectivement, la problématique des dragages se pose. D'ailleurs, elle sera probablement beaucoup traitée, de manière plus approfondie, dans les réunions qui viendront qui parleront spécifiquement de l'impact sur le milieu maritime. Le Port a conduit des travaux de dragage importants ces dernières années, puisqu'on a immergé à peu près 14 millions de mètres cubes au titre des travaux de mise en conformité de la darse 2, puis de la construction du projet Fos 2XL et la zone de dépôt existante, et l'autorisation qui y était adossée, sont aujourd'hui arrivées à leur terme. Donc, si des dragages complémentaires sont nécessaires, que ce soit sur ce projet et évidemment sur le projet Fos Faster qui est beaucoup plus impactant sur le milieu maritime, et bien sûr d'autres projets portuaires indépendamment de ceux dont on parle aujourd'hui, et bien des procédures et des études particulières et toute une procédure d'autorisation seront à conduire.

Monsieur DUBOUT

Merci. Il y a deux questions qui ont été posées par écrit. La dernière, Monsieur LAMBROU, il était là mais je ne le vois plus. « Peut-on réutiliser l'eau javellisée au lieu de la jeter dans la darse ? Circuit fermé, par exemple ? » Il n'est plus là, Monsieur LAMBROU. Il est parti. Bon. On pose néanmoins la question. On lui répondra par écrit, mais enfin vous pouvez déjà donner. Peut-on réutiliser ces eaux ?

Monsieur BREBAN

Oui, enfin, je crois qu'on a déjà posé la question en fait. A partir du moment où on est effectivement en boucle fermée, ce ne sera sans doute plus de l'eau de mer et elle ne sera sans doute pas – elle sera sans doute légèrement traitée mais elle sera en circuit fermé, donc effectivement, c'est la question de tout à l'heure. Donc, c'est une solution, si on peut la mettre en œuvre c'est la meilleure solution effectivement.

Monsieur DUBOUT

D'accord. La question 1, c'était, si vous pouvez la repasser, Monsieur Etienne DUVAL, Habitant de Fos-sur-Mer. Je ne sais pas s'il est là. « Pour une telle industrie, y a-t-il besoin d'eau douce ? Si oui, d'où vient-elle ? Durant la période de chantier, quelle quantité d'eau douce sera nécessaire, ne serait-ce que pour la fabrication du béton ? Cette quantité nécessaire d'eau, d'où viendra-t-elle ? »

On ne va pas parler du chantier, mais enfin, allez-y.

Monsieur BREBAN

Pour le chantier, ce que je vous propose, c'est que je n'ai pas la valeur là mais qu'on la trouve pour la réunion chantier. Donc, pour le terminal méthanier de Fos Tonkin aujourd'hui, nous utilisons un petit peu d'eau douce, comme tout industriel, mais de manière, en très faible quantité. Et nous sommes branchés sur le réseau d'eau industrielle du GPMM. Donc, nous avons une consommation mais il y a un réseau dédié d'eau industrielle au GPMM.

Monsieur DUBOUT

C'est de l'eau industrielle du GPMM.

Monsieur BREBAN

Mais on en utilise très peu.

Monsieur DUBOUT

Vous voulez, Monsieur SPAZZI voulait intervenir ?

Monsieur SPAZZI

Peut-être pour préciser, sauf erreur, je pense que c'est de l'eau potable que vous utilisez. Il y a aussi un réseau qui est aussi fourni par le Port, c'est-à-dire que le Port dispose de deux réseaux d'eau : de l'eau potable qui sert pour les besoins courants, sanitaires essentiellement, de l'ensemble des industriels du secteur, et un réseau d'eau industrielle non traitée, celle-ci, qui sert majoritairement pour les *process* industriels, en particulier pour la sidérurgie mais qui sert aussi pour la sécurité incendie.

Je pense que les consommations d'Elengy sont essentiellement des consommations d'eau douce, d'eau potable.

Monsieur BREBAN

Oui, vous avez sans doute raison.

Monsieur DUBOUT

Alors, il y avait une question. Monsieur MEUNIER ? Une question avait été posée sur les frayères. Monsieur MEUNIER ?

Monsieur MEUNIER

Merci. Je rebondis sur la réponse de Monsieur SPAZZI, le réseau d'eau du PAM pour les *process* industriels pourrait-il être réutilisé par les différentes industries ? J'entends par là, certaines industries renvoient leur eau, plus chaude qu'ils ne l'ont pompée. Et d'autres ont besoin d'une eau plus chaude pour la rejeter plus froide qu'ils ne l'ont pompée. Donc, est-ce qu'il y a moyen de faire un aménagement de tous ces besoins au travers du réseau du PAM ?

Monsieur DUBOUT

Donc, ce n'est pas le réseau en tant que tel, ce sont les calories : comment réutiliser les calories ?

Madame DEVEZE

Aujourd'hui, le réseau sert des besoins essentiellement de refroidissement, effectivement. Donc, on fournit plus un débit, donc plus une quantité qu'une qualité d'eau. La question que vous posez, c'est reconsidérer un réseau qui est aujourd'hui une pure infrastructure de desserte en des circuits fermés. Donc, ce seraient plutôt des circuits annexes plutôt qu'adapter le réseau. Ce serait – je pense que les deux objectifs, les deux finalités sont différentes et on ne peut pas mêler, notamment par rapport aux qualités que l'on doit assurer pour chaque industriel que nous desservons. Mais pourquoi pas ? Mais on ne peut pas cumuler en tous cas donner les deux fonctionnalités au réseau.

Monsieur DUBOUT

Autre question ? Oui, Madame.

Fos-sur-Mer, le 14 octobre 2010

Madame MICHEL

Nous avons bien entendu que des études dépendront les différents choix de scénarios, l'un ou l'autre. Je voudrais notamment m'arrêter sur deux points : la qualité des carottages, donc des différents prélèvements, et les résultats d'analyse des sédiments. Sur la qualité des carottages, je pense que tout le monde a bien compris que de cela dépend des résultats d'analyse fiables et j'aurais souhaité qu'on nous donne un peu plus de précisions quant aux prélèvements. Est-ce que des prélèvements sont faits à différents niveaux de sédiments ? Parce qu'on sait très bien que suivant la façon dont on prélève, nous n'obtenons pas les mêmes résultats. Donc, je voudrais savoir quel procédé utilisez-vous ?

Et sur les résultats d'analyse, Monsieur LEGRAS nous a dit tout à l'heure qu'il y avait deux paramètres qui dépassaient les valeurs limites. J'aurais souhaité avoir le nom de ces paramètres. Merci.

Monsieur DUBOUT

Donc, carottages et résultats.

Monsieur LEGRAS

Alors, il y a deux méthodes différentes que nous avons employées pour l'aspect qualité de la zone d'étude globale. Nous avons travaillé avec une benne, que vous avez vue tout à l'heure en photographie. Je vous ai dit tout à l'heure que nous prélevions les vingt à trente premiers centimètres du sédiment. Donc, ce sont vraiment les vingt premiers. Sur la hauteur, depuis la surface jusqu'à trente centimètres. Donc, cela, je disais que les sédiments accumulés, surtout les fines, là, on a le résultat de l'accumulation des contaminants dans les trente premiers centimètres du sédiment.

Ensuite, pour les carottages, on les a faits en fait en prévision d'un dragage dont on sait qu'il va être profond. On n'a pas encore vraiment la profondeur. Donc, on a fait un test, si vous voulez, sur un mètre. Et donc, ce carottage, à la différence de la benne, ce que je vous ai montré, c'est qu'on enfonce un tube en fait dans la colonne sédimentaire pour prendre le premier mètre. Donc, il existe des cohortes plus grandes mais qui demandent des moyens beaucoup plus importants. Voilà les deux méthodes.

Sur les barres dépassées, je pourrai vous apporter plus précisément la réponse. Il faut savoir qu'on dépasse, on a plusieurs seuils de comparaison et les rares fois où on dépasse, donc, c'est sur les six ou sept prélèvements, c'est une ou deux fois. On dépasse vraiment très légèrement le premier seuil. Donc, c'est très peu significatif et je crois qu'on dépasse une fois sur un métal, c'est le nickel sur les sédiments. On a une trace d'hydrocarbures aussi, sur un prélèvement, en dépassement léger. Par contre, sur la matière vivante, on a un léger dépassement au niveau du plomb sur des moules prélevées à proximité de l'appontement existant, mais c'est un très léger dépassement. Voilà. Ce sont les quelques paramètres dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Monsieur DUBOUT

Oui, Monsieur SERRES ?

Monsieur SERRES

Juste une question sur ce sujet. Vous faites le lien avec l'activité du site, passée, non ? Parce que vous avez parlé de l'aspect eau de javel qui est rejetée, mais sur les métaux, PCB etc., est-ce que... ?

Monsieur LEGRAS

En fait, déjà, on fait le lien avec le rejet actuel. Pourtant, en l'occurrence, le rejet, c'est de l'eau chlorée. Donc, il n'y a pas de rejet Elengy que ce soit en métaux lourds, en PCB, en hydrocarbures etc. Il pourrait éventuellement y avoir des hydrocarbures qui se retrouvent dans le milieu suite à l'accostage des navires mais bon, cela, c'est difficile à quantifier. Et par contre, quand on analyse les résultats, effectivement, on prend dans l'analyse les différentes études qui ont été menées sur la zone, pas forcément par nous mais dans le cadre de projets ou de suivis de rejets qui sont autour. Donc, par exemple, autour, nous avons dans la roubine des platanes, nous avons le rejet de la station d'épuration d'Istres. Nous avons aussi des rejets au niveau de la société Ascométal, qui est en face du projet. Donc, on a cet historique. Il y avait eu des études aussi, auparavant, sur le terminal qui avait été fait dans les années précédentes. On comparera tout cela et ensuite, on rationalise par rapport au projet pour lequel nous travaillons. Mais effectivement, on prend en compte l'existant et les connaissances historiques, la connaissance bibliographique du milieu.

Monsieur DUBOUT

Bien. Oui, Monsieur SERRES ?

Monsieur SERRES

Monsieur DEL CORSO parlait tout à l'heure de possibilité d'utiliser la parcelle laissée libre par le démantèlement des deux petits réservoirs pour pouvoir chauffer à l'aide de l'énergie solaire les eaux qui pourraient ainsi ne plus être rejetées. Dans le cas où cette solution solaire thermique ne suffirait pas, j'aurai une autre piste de réflexion à vous proposer, c'est d'utiliser l'énergie géothermique, donc de plonger, en fait, une canalisation dans le sol pour pouvoir, à l'aide de la chaleur du sous-sol, ainsi réchauffer les eaux froides et les réutiliser en circuit fermé.

Monsieur BREBAN

J'ai noté votre proposition. Peut-être qu'on pourrait profiter du BRGM pour nous dire si la géothermie est une solution qui peut être avancée.

Monsieur DUBOUT

C'est une bonne manière de transition, une bonne transition. On n'est pas compétents en géothermie.

Monsieur DESSANDIER

Je suis désolé, je vais peut-être vous frustrer pour la réponse mais les sciences de la terre sont de vastes domaines et les deux spécialistes qui sont là, ici présents ce soir, ne sont pas à même de répondre. Néanmoins, effectivement, on peut consigner la question et avoir une réponse complète à apporter au débat. C'est ce que je vous propose.

Monsieur DUBOUT

Il y aura une réponse sur ce sujet.

Monsieur DESSANDIER

Simplement, notre réponse portera – on n'est pas sur le dimensionnement et la faisabilité d'un projet.

Monsieur DUBOUT

Non, vous n'êtes pas industriels. Vous n'êtes pas sur le dimensionnement industriel, c'est sur l'existant.

Monsieur DESSANDIER

Sur des potentialités.

Monsieur DUBOUT

De la géothermie. Oui, Monsieur MEUNIER ? Et Monsieur CARLE derrière.

Monsieur MEUNIER

Je n'ai toujours pas eu de réponse sur la frayère, si elle existe et comment on pourrait la protéger. Je voudrais juste faire un constat. Ce soir, on a fait une réunion sur l'environnement. Tout dépend de ce qu'on entend par « environnement ». Jusqu'à présent, on n'a parlé que de l'eau, de la terre, des insectes, des animaux et très, très peu de l'espèce humaine. On a parlé de mesures de compensation pour protéger l'habitat de tout un tas d'animaux et on n'a pas parlé de mesures de compensation pour protéger l'habitat des humains. Nous sommes une espèce et on doit la prendre en considération. Ce qui me permet de noter que je n'ai vu jusqu'à présent aucune étude sociologique dans un des deux projets présentés en ce moment. Donc, voilà le constat que je voulais faire.

Monsieur DUBOUT

Merci. Sur les frayères ?

Monsieur LEGRAS

Alors, je pense que vous parlez de la zone de la vasière qui est au nord-est de la zone d'étude. Nous, sur notre expérience d'expertise, on ne peut pas considérer que c'est une zone de frayère. Pourquoi ? Parce que pour nous, une zone de frayère, c'est une zone où entre autres les poissons viennent pondre et en règle générale, on l'a un peu abordé tout à l'heure, pour que ce soit une frayère, il faut qu'il y ait un habitat, des zones dans lesquelles les poissons se protègent pour pondre en relative sécurité. Donc, en l'occurrence, des zones souvent peu profondes, où il peut y avoir des roches. Dans notre région, le plus souvent des herbiers, que ce soit des posidonies, des zostères, des cymodocées. Et une zone, je dirais, à l'abri de tout impact ou impact négatif entropique potentiel.

Or là, nous sommes dans une zone artificielle, industrielle et qui plus est au débouché du rejet de la station d'épuration d'Istres, entre autres, parce qu'il y a d'autres rejets qui arrivent dans la roubine des platanes. Donc, il y a effectivement des poissons mais nous, on ne pense pas que ce soit une frayère. Je ne pense pas qu'on puisse aller jusqu'à dire que c'est une frayère.

Monsieur DUBOUT

Monsieur CARLE ?

Monsieur CARLE

Pour entrer dans ce sujet-là, je fréquente assez souvent cette zone-là. Effectivement, elle est très poissonneuse. Les pêcheurs professionnels, d'ailleurs, y posent leurs filets assez souvent. Et je pense que quand même, l'étude devrait être menée. Il ne faut pas simplement penser. Ce n'est pas parce que c'est une zone industrielle que d'entrée il faut la condamner. On voit, d'ailleurs, je reviens à l'étude d'impact que vous présentez. Elle me semble être vraiment minimisée au maximum. Elle ne va même pas jusqu'à la sortie de la darse, ce qui me paraît complètement illogique puisqu'il faut quand même travailler sur la courantologie, vous en avez parlé vous-même. Et elle ne va pas jusque là. De plus, de ne rien trouver avec les voisins que vous avez, c'est quand même, cela m'interpelle un petit peu.

Un autre point important, vous avez parlé de l'eau de la nappe phréatique qui arrivait. Effectivement, sur d'autres études, on a vu que l'affleurement de la nappe phréatique arrivait dans des fonds entre quatre et six mètres sur cette zone-là. Et effectivement, est-ce qu'un dragage ne va pas accentuer le phénomène de salinisation que vous constatez vous-mêmes et qui, malheureusement, remonte bien plus haut puisqu'en 2005, par exemple, les études qui ont – c'est l'organisme qui s'occupe de l'eau de la Crau, c'est le SYMCRAU donc, a révélé dans des études, donc, qu'il y a une salinisation, petit à petit, de la nappe de la Crau, en partie je pense due au Grand Port de Marseille et aux travaux qui ont été effectués.

Du reste, depuis des années, et cela, cela fait plusieurs fois que je le répète, le Port maintient artificiellement haute l'eau au dessus de la route qui nous rejoint, de Fos, du rond-point de la Fossette jusqu'à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Toute la partie, donc, en amont, est maintenue artificiellement haut par le Port, justement parce qu'il y a ce phénomène de salinisation. Et par exemple, les agriculteurs s'en plaignent puisque cela leur enlève des hectares d'herbage pour les taureaux et les chevaux. Cela a d'autres conséquences. Mais cela n'arrête quand même pas la salinisation.

On joue un petit peu quelque chose de grave, parce que si un jour, par malheur, les foins de Crau régressaient, il n'y aurait plus l'apport suffisant dans la nappe phréatique de la Crau et à ce moment-là, les travaux qui ont été faits sur cette zone et les différents dragages et le fait d'approfondir et de rentrer de plus en plus dans les terres avec de l'eau salée va nous mener à quelque chose d'assez critique puisque nous allons nous retrouver sans eau. Et cela, jusqu'à maintenant, on a la chance que les agriculteurs du foin de Crau tiennent bon et continuent à alimenter la nappe de la Crau, puisque c'est eux qui l'alimentent à 80 %, quand même, il ne faut pas l'oublier.

Donc là, je pense que des études beaucoup plus sérieuses que celles qui sont menées actuellement devraient être menées. Parce que cette nappe phréatique, effectivement, arrive dans les darses. Cela a été noté dans l'étude d'impact, par exemple, d'EVERE, par le cabinet Ramade, donc, qui l'avait noté assez clairement.

D'autre part, donc, l'étude qui avait été faite à ce moment-là par le cabinet Ramade allait jusqu'à la sortie de la darse et il y avait des prélèvements qui avaient été faits. Donc, je pense que cette étude devrait être apportée. Je ne sais pas si vous avez travaillé dessus. Mais elle devrait être rapportée dans ce dossier puisqu'elle amènerait quand même énormément de points de prélèvement qui ont été faits, sur des fois plusieurs années, jusque dans le golfe, avec effectivement des relevés sur les prélèvements de sédiments mais aussi sur le vivant. Et donc, ce serait intéressant de rajouter cela aux études à venir pour enfin arriver un jour à avoir quand même une notion d'ensemble de cette zone-là.

Et puis, pour revenir aux utilisations entre les industriels, il y a quand même 40 ans que vous travaillez à quelques centaines de mètres d'Arcelor, qu'Arcelor rejette de l'eau chaude dans la darse, et vous n'avez jamais été capables, ni l'un ni l'autre, de cumuler vos efforts pour éviter de rejeter chacun des quantités industrielles. L'eau chaude d'ArcelorMittal vous permettrait de réduire de façon considérable vos prélèvements, puisque l'eau est déjà chaude. Et donc, vous en auriez besoin de beaucoup moins. Et en plus, elle est déjà chlorée.

On aura le même problème dans l'autre projet puisque alors là, on a carrément deux usines qui sont côte à côte et qui sont toutes neuves et donc on n'a même pas eu l'idée, dès le départ, de vouloir les utiliser, les calories de l'une, pour diminuer les calories de l'autre. Donc, on est dans cet espace de port qui est géré d'une façon anarchique depuis des années et c'est quelque chose de catastrophique. Il faudrait maintenant quand même que ces projets s'imbriquent les uns dans les autres. Il y en a assez de jouer comme cela à – on dirait des gosses qui s'amusent en mettant des petits trucs de jouets, d'un côté et de l'autre. Il faut qu'il y ait quand même des études qui soient faites un peu plus sérieusement, entre les possibilités qu'on les industriels à développer ce qu'on pourrait appeler une écologie industrielle, puisque vous aimez ce terme de temps en temps. Mais il faudrait peut-être l'appliquer sur le territoire. Je vous remercie.

Monsieur DUBOUT

Merci, Monsieur CARLE. J'espère que vous pourrez assister à l'atelier qu'on envisage de créer, qu'on va créer sur ce sujet, justement. Il faudra aussi inviter ArcelorMittal à cet atelier. Vous avez une réponse ?

Monsieur BREBAN

Oui. Moi, j'ai bien noté l'importance d'étudier aussi les effets du dragage sur la nappe phréatique. Je voudrais juste répéter que c'était une étude de pré-faisabilité. Donc, c'est vrai qu'elle est très préliminaire. Et si effectivement, on se rapprochera aussi de la police de l'eau, de Madame BERTRANDY en particulier, mais je pense – j'ai juste échangé très rapidement avec Monsieur LEGRAS, que dans une étude de dragage qu'il faudra approfondir si on continue dans cette voie-là, on prendra en compte ce point-là.

Nos rapports avec ArcelorMittal, c'est aussi quelque chose d'ouvert.

Monsieur DUBOUT

D'accord. Mais cela, on le verra dans l'atelier. Une dernière question et après, je pense qu'on va clore parce que sinon, on va nous dire qu'on a trop dépassé.

Monsieur MEUNIER

Merci. Toujours dans l'idée de la réduction des impacts, on a vu tout à l'heure, on vous a parlé de solaire. Je trouve que c'est une bonne idée. On a parlé de la superficie du terrain mais il ne fait pas oublier la superficie de vos citernes. Elle est énorme, et donc elle pourrait être utilisée à cet effet. Et puis, aussi, toujours dans cette recherche de la réduction des rejets, par exemple, pourquoi ne pas tout rejeter, ne pas rassembler vos deux rejets sur la darse plutôt que d'en laisser un passer par la roubine des platanes ? Je pense, là, tout simplement, au fait qu'il y a certainement une bien meilleure fluidité ou dispersion du chlore dans la darse, qu'il ne peut y en avoir dans la roubine des platanes. Donc, est-ce qu'il y aurait de l'intérêt à faire vos deux rejets vers la darse ?

Monsieur DUBOUT

Avez-vous une réponse ?

Monsieur BREBAN

Je préfère laisser la parole à Monsieur LEGRAS.

Monsieur LEGRAS

C'est une bonne question. Je ne pourrai pas vous répondre aujourd'hui. De façon intuitive, je pense plutôt que justement, de répartir les rejets, cela peut peut-être diffuser plus, justement, ces rejets. C'est ce qu'on utilise par exemple quand on fait un rejet de station d'épuration en mer. Parfois, on utilise un diffuseur. Alors, le raccourci est peut-être un peu gros mais le fait de diffuser les rejets permet de diffuser l'éventuelle contamination aussi contenue dans les rejets. Mais votre question est pertinente. Mais bon, c'est plus de la technique liée à l'environnement. Donc, c'est à creuser.

IV. Clôture de la réunion

Monsieur DUBOUT

Bien. Donc, je pense qu'on arrive au terme de ce sixième débat – enfin, cinquième qui concerne Elengy. J'espère que chacun a pu s'exprimer, que nous n'avons pas trop dépassé notre temps. Je vous rappelle qu'il est toujours possible de répondre à des questions qui sont envoyées par écrit ou sur notre site. Alors, moi, j'ai noté quelques points importants, lors de notre réunion. Un point qui est récurrent mais depuis l'origine, qui est quand même, qui a été réévoqué aussi bien par des personnes qui étaient assises ici que dans la salle, celle de la nécessité d'une vision à long terme, d'une vision globale des impacts cumulés et de la mesure de cette biodiversité qui ne doit pas se résumer à quelques pastilles ici ou là, mais sur l'ensemble.

Un deuxième point qui m'a beaucoup frappé, qui était le témoignage de Monsieur LAMBROU qui est « oui, c'est vrai, on a parlé de la saladelle, on a parlé du pélobate et autres choses, mais et les hommes ? » Et c'est vrai que cette question, je ne sais pas si on pourra la résoudre et y répondre mais cette question des mesures conservatoires, la réponse à Madame qui le disait tout à l'heure, les mesures conservatoires, c'est parce que ces mesures conservatoires portent sur des espèces. Elles ne portent pas sur des terrains. Néanmoins, la question effectivement des habitants est quand même essentielle, et des hommes et des femmes qui habitent ici.

J'ai aussi noté l'appel de Monsieur le Maire à venir négocier, sur les questions des mesures conservatoires. J'ai aussi noté la question de la protection et qu'est-ce que veut dire la protection, la sanctuarisation d'un terrain ? Est-ce que cela a un sens alors même qu'on n'a pas posé la question générale ?

Enfin, vous avez noté, sur la question des eaux, la création de cet atelier qui va avoir à répondre à ces questions avec en même temps des gens qui peuvent être intéressés, des associations qui ont posé la question, FIDEA et les autres, je l'espère, et puis les industriels pour essayer de traiter ou de donner une réponse, ou de poser des questions, parce qu'en fait, la question ne se pose pas qu'ici, elle se pose d'une manière générale, à cette question des échanges des calories, là, et des frigos entre des industriels. Voilà.

Je vous rappelle maintenant que demain, il y a une nouvelle réunion, donc, qui concerne cette fois-ci Fos Faster. Je le rappelle, puisque c'est celle du 21 octobre qui a été redéplacée. Notre prochaine réunion, qui concerne Tonkin, aura lieu le 25 novembre à Port-de-Bouc, sur le thème du chantier qui a été réabordé. Et là, on reposera la question avec le BRGM sur des questions de faille.

En ce qui concerne les activités, vos activités, nous avons reçu maintenant huit cahiers d'acteurs, quatre pour chaque projet. Il y a eu plus de 100 questions écrites dont vous pouvez voir les premières réponses qui sont sur les sites. Et je vous rappelle qu'on a dit qu'il y avait 45 questions écrites qui concernent Fos Tonkin et 23 ont déjà obtenu des réponses. Nous avons eu, en ce qui concerne notre site, 4 050 connexions et 14 870 pages lues concernant Fos Tonkin et 4 672 connexions et 19 470 pages lues concernant Fos Faster.

Enfin, je remercie Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos-sur-Mer, pour la série de questions, je l'ai dit tout à l'heure, que vous nous avez posée. Ces questions sont tout à fait pertinentes et elles feront certainement grandir le débat. Monsieur MEUNIER, je vous propose d'arrêter.

Monsieur MEUNIER

J'aurai une déclaration.

Monsieur DUBOUT

A ce moment-là, on se le dira en tête à tête. Ecoutez, je pense que la salle, nous avons clos.

Monsieur MEUNIER

Si vous le permettez, nous avons posé des questions à la CNDP qui a apporté des réponses. Soit. Elle apporte certaines réponses. Mais nous avons posé des questions, et nous avons obtenu des réponses qui étaient en marge ou un peu sur le côté par rapport à nos questions. Ce qui nous oblige à les formuler à nouveau.

Je vous donne deux exemples très rapides pour le projet de GDF. Nous avons demandé quelles étaient les réductions d'impact prévues sur l'environnement. Et les réponses qui nous ont été données nous ont été données sur la limitation qu'avait prévue GDF à sa construction. Une limitation à la construction existante, ou à la hauteur de l'existant, n'est pas du tout une réduction. Et nous parlons bien nous, nous cherchons bien nous à ce qu'il y ait une réduction des impacts, quels qu'ils soient.

Deuxième exemple : nous avons posé la question sur Fos Faster d'examiner l'amarrage des bateaux dans des cas de très forte houle. Et la réponse qui nous a été donnée est : « on réexaminera mais ». Donc, *grosso modo*, « nous avons examiné dans les cas de très fort vent », ce qui n'est pas tout à fait la même chose. D'accord ? Donc, encore une fois, nous sommes obligés de reformuler.

Monsieur DUBOUT

Pour la dernière, on la reposera demain, Fos Faster, vous lui poserez la question. Je suppose, j'espère que vous serez là. Et pour la première, si la réponse est insuffisante, je vous propose, on la reformulera.

Un participant tente de prendre la parole hors micro.

Non, écoutez, je vous propose qu'on arrête le débat. Merci, et bonne soirée.